



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

RAPPORT SUR LE

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2019

(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Conseil municipal du 11 juin 2020

Sommaire

SYNTHÈSE.....	4
I - LE BUDGET PRINCIPAL (PRÉSENTATION DGFIP).....	11
A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	13
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE (MOUVEMENTS RÉELS).....	13
A. LES IMPÔTS LOCAUX.....	14
B. LES FLUX DE RECETTES LIÉS À LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS (MGP).....	16
C. LES AUTRES IMPÔTS ET TAXES.....	16
D. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS.....	18
E. LES PRODUITS DES SERVICES ET DE GESTION COURANTE.....	21
F. ÉTUDES ET TRAVAUX EN RÉGIE.....	22
G. AUTRES.....	22
2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE (MOUVEMENTS RÉELS).....	23
A. LES CHARGES DE PERSONNEL NETTES.....	24
B. LES CHARGES COURANTES.....	25
C. LES SUBVENTIONS ET CONTINGENTS.....	27
D. CHARGES FINANCIÈRES HORS SWAPS.....	29
E. SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES.....	29
F. DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.....	30
B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	31
1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (Y COMPRIS LES EMPRUNTS NOUVEAUX).....	31
A. LE FCTVA.....	31
B. TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT ET TAXE D'AMÉNAGEMENT.....	31
C. AMENDES DE POLICE.....	31
D. SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT.....	31
E. LES CESSIONS.....	32
F. AUTRES RECETTES.....	32
G. LES EMPRUNTS NOUVEAUX.....	32
2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (Y COMPRIS LE REMBOURSEMENT DE DETTE).....	33
A. SITUATION CUMULÉE DES AP ET DES CP EN 2019.....	33
A.1 LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES.....	33
A.2 LES CRÉDITS DE PAIEMENT.....	34
B. RÉSULTATS D'EXÉCUTION DE L'EXERCICE 2019.....	34
C. LES OPÉRATIONS D'ORDRE.....	38
C.1 NATURE DES OPÉRATIONS.....	38
C.2 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS D'ORDRE.....	40
D. RESTES À RÉALISER.....	40
C- RÉSULTAT DE L'EXERCICE (M14).....	41
D- LA DETTE.....	42
A. LES CHARGES FINANCIÈRES.....	42
B. LES OPÉRATIONS EN CAPITAL.....	43
C. L'ENCOURS DE DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019.....	44
II - LES BUDGETS ANNEXES.....	45
A- PISCINE PATINOIRE.....	45
B- LOCATIONS IMMOBILIÈRES.....	46
C- PUBLICATIONS (M14, HT).....	47
III - LES ANNEXES.....	48
ANNEXE N°1- – LES AP-CP CONSOLIDÉS EN 2019.....	49
ANNEXE N°2 - ÉTAT DES AP-CP.....	51
ANNEXE N°3 – LES ÉCRITURES COMPTABLES CROISÉES VILLE/GPSO ET MGP.....	53
ANNEXE N°4 – CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDÉE (HORS TRAVAUX EN RÉGIE ET CESSIONS).....	54
ANNEXE N°5 – SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL.....	55

L'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ». Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire. Il doit être approuvé avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet. Exceptionnellement, l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 donne la possibilité de l'approuver jusqu'au 31 juillet 2020.

Le compte administratif 2019 fournit à l'assemblée délibérante des informations permettant :

- de renforcer le débat sur la gestion financière de la Ville, en présentant la structure du budget et l'évolution des grands équilibres financiers, avec des présentations brèves et synthétiques retraçant les informations financières essentielles ;
- de vérifier l'étendue des réalisations intervenues au cours de l'exercice ;
- d'expliquer les écarts de réalisation au regard du budget primitif voté le 11 avril 2019 et la décision modificative intervenue le 26 septembre 2019.

Le compte administratif 2019 respecte les principes de transparence, de régularité et de prudence :

- **Transparence** parce que les grands équilibres financiers de la commune sont présentés sur la période allant de 2008 à 2019. En outre, les différentes composantes des recettes et dépenses sont présentées avec une évolution sur une période de quatre ans, soit de 2016 à 2019. Les réalisations 2019 sont comparées au budget primitif, au budget global qui intègre les décisions modificatives, et au compte administratif 2018 ;
- **Régularité et prudence** parce que le compte administratif 2019 est élaboré en reprenant les mêmes méthodes et règles comptables que celles adoptées pour les exercices précédents. Ces règles concernent notamment, l'amortissement des biens acquis, des subventions d'équipement, la constatation selon le régime dit « budgétaire » de provisions pour créances douteuses et risques contentieux ; le rattachement des charges et des produits au-delà de 1 000 € l'unité. L'intégralité des opérations concernées est retracée dans le présent rapport.

Pour la quatrième année consécutive, le comité de pilotage de la **Convention de Services Comptable et Financier** signée avec la Direction Générale des Finances Publiques pour la période 2015-2019 a observé avec satisfaction la progression du résultat de l'Indice de Qualité Comptable de la commune (**IQCL 2019 de 19,0 vs 18,7 en 2018**), supérieur à la moyenne départementale (17,6). L'objectif de fiabilité comptable de cette convention recouvre à la fois le respect des principes de régularité, de sincérité et d'image fidèle.

D'un point de vue comptable, le compte administratif se structure en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections présente un résultat.

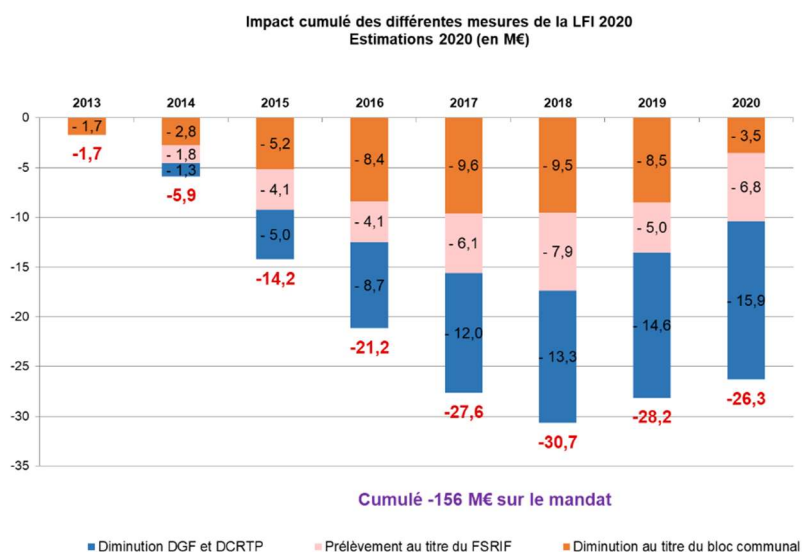
Les données comptables du rapport du compte administratif 2019 sont retraitées de manière à rendre celles-ci homogènes et comparables avec celles de la DGFIP.

La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

SYNTHÈSE

Le **compte administratif 2019 confirme**, année après année, **l'excellente gestion financière de la Ville**. Deux analyses extérieures, l'ODIS et la fondation iFrap¹ ont reconnu la ville de Boulogne-Billancourt comme la mieux gérée parmi les grandes villes françaises. Ces deux palmarès mettent en avant la solidité de la gestion financière qui s'inscrit dans la durée, l'attractivité du territoire et l'action efficace de la municipalité au service de l'intérêt général (haut niveau de services à destination des particuliers et des entreprises).

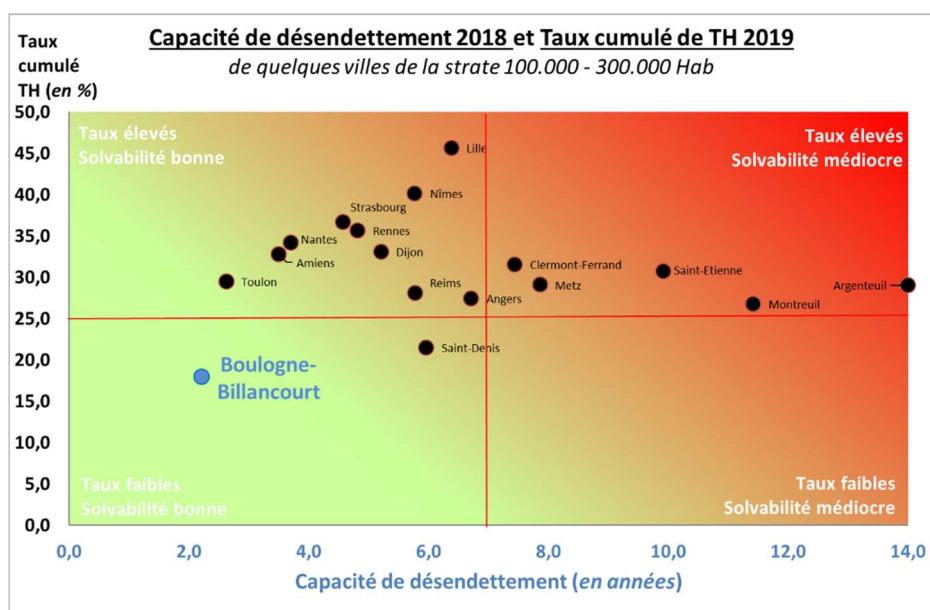
L'année 2019 a été marquée par un prélèvement sur recettes plus faible qu'en 2017 et 2018, du fait de la diminution des prélèvements de péréquation. Cependant, la perte d'autofinancement s'élève quand même à 28,2 M€ par rapport à 2013, soit 156 M€ en cumulé sur le mandat 2014-2020.



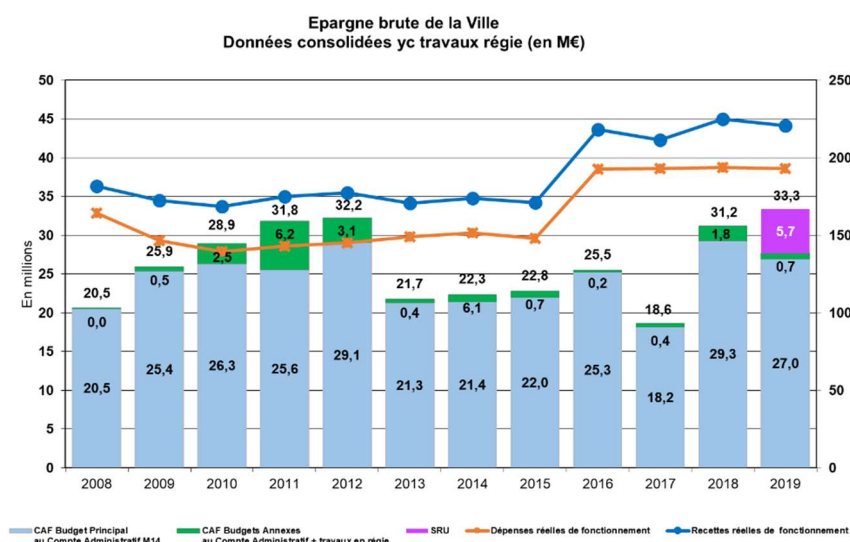
¹ <https://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/palmares-de-la-gestion-des-80-plus-grandes-villes-de-france>

Plusieurs résultats financiers attestent de la très bonne gestion de l'exercice 2019 :

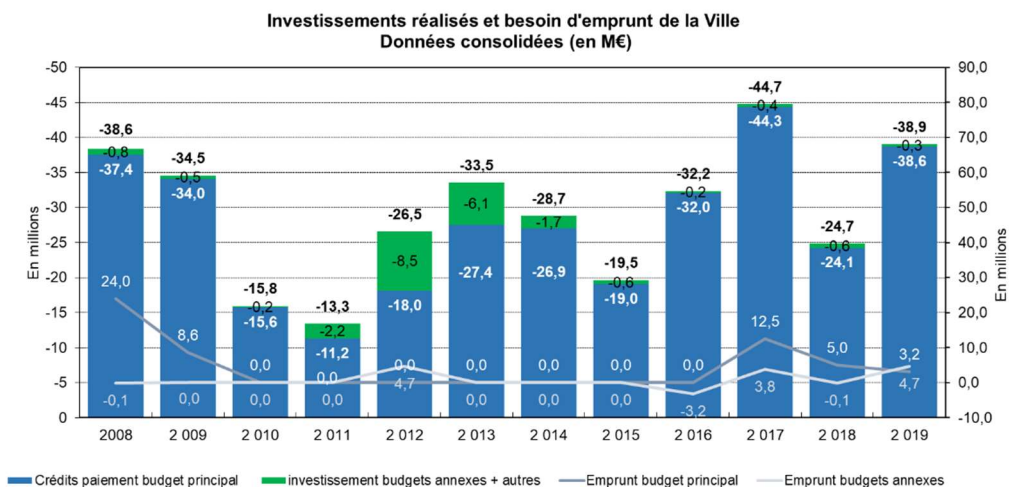
- **10^{ème} année consécutive de stabilité des taux de fiscalité et de maintien d'une solvabilité très forte :** la Ville peut se féliciter, en comparaison avec les villes de sa strate, d'avoir simultanément des taux de fiscalité parmi les plus bas des grandes villes et une solvabilité très forte.



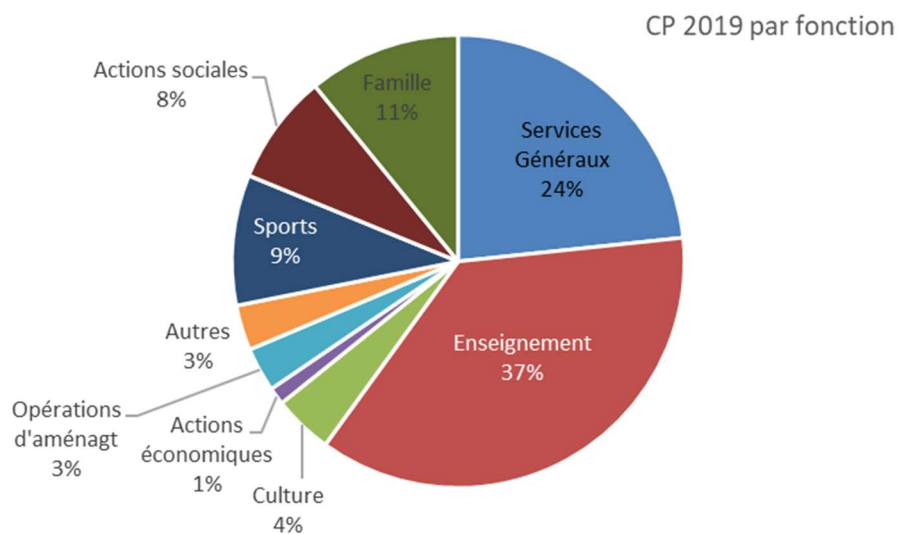
- **L'épargne brute consolidée** (y compris les travaux en régie) se situe à un niveau exceptionnel malgré la baisse des capacités financières : avec un taux d'épargne brute du budget principal de 12,3 % par rapport aux produits de fonctionnement, la Ville dégage un niveau d'épargne brute consolidée de **27,7 M€** (33,3 M€ retraitée de l'amende SRU) permettant de faire face à son besoin de financement des équipements et au remboursement de sa dette. L'épargne brute consolidée prévue lors du vote du budget primitif 2019 était estimée à 14,3 M€. Elle s'améliore donc de 13,4 M€ au cours de l'exercice en raison d'une diminution des dépenses de fonctionnement au-delà de l'objectif fixé mais aussi grâce au dynamisme des droits de mutation et aux recettes de chantiers.



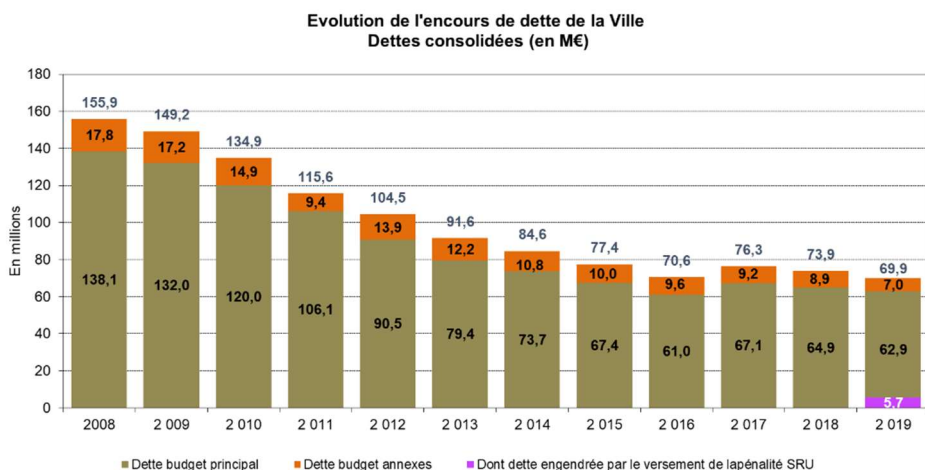
- En 2019, la Ville a réalisé un effort d'équipement consolidé important de 38,9 M€ dont 38,6 M€ au titre du budget principal, et au-dessus de la moyenne des dix dernières années.



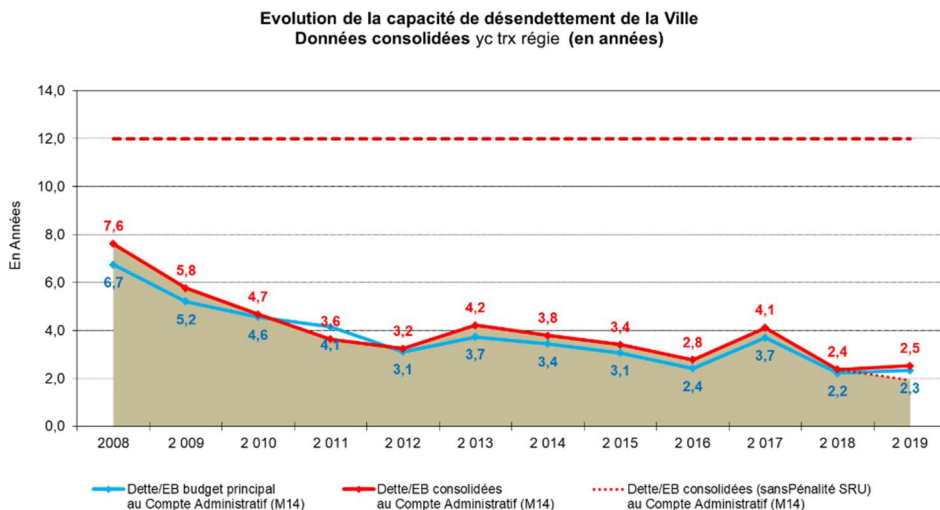
Les 38 604 K€ de dépenses d'équipement du budget principal se répartissent comme suit :



- Un encours de dette faible et en diminution depuis 11 ans** : La dette consolidée est passée de 155,9 millions d'euros en 2008 à 69,9 M€ à la fin de 2019. En incluant la dette de l'opération d'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine transférée en 2018 à l'EPT GPSO et dont l'encours est de 46,8 M€ fin 2019, la dette consolidée était de 216,3 M€ en 2008. Tous budgets confondus, la dette consolidée en 11 ans a été réduite de moitié représentant 100 M€ de désendettement. Pour le seul budget principal, sur la même période, la dette est passée de 138,1 millions d'euros à 62,9 millions d'euros, soit -55%. La dette par habitant du budget principal est de 520 € contre 1 144 € pour la moyenne de la strate. Les frais financiers ont été divisés par cinq entre 2008 (9 963 K€) et 2019 (1 835 K€), soit un gain de 8,1 M€ sur l'exécution 2019.



- La capacité de désendettement consolidé est de 2,5 années pour rembourser l'intégralité du stock de dette (2,3 ans pour le budget principal)**. Ce niveau est très largement inférieur au seuil de 12 ans fixé par l'État.

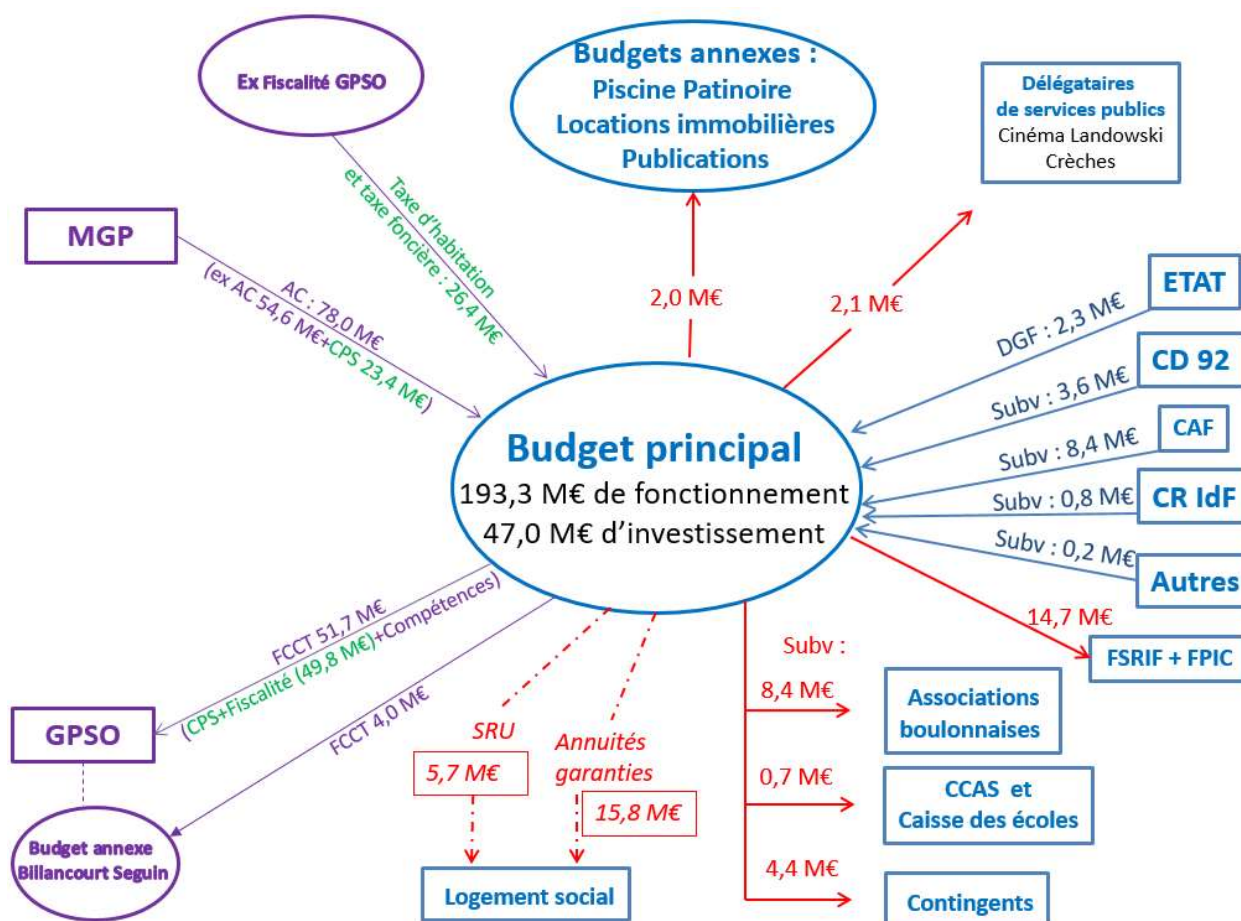


- Un résultat net consolidé de l'exercice 2019 de 21,9 M€ : l'exécution du budget principal dégage un excédent brut global de 21 M€ (ou « fonds de roulement »). Les résultats des budgets annexes se portent à 0,9 M€.

L'agrégation des résultats de l'ensemble des budgets de la Ville apparaît ainsi :

RESULTATS CONSOLIDES AVEC BUDGETS ANNEXES				
en milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat net Budget Principal (1)	10 581	7 345	26 451	21 010
Budgets annexes :				
Publications	5	7	23	134
Locations immobilières	688	746	704	635
Piscine Patinoire	30	24	1 568	85
Seguin-Rives de Seine	38	14 175	s.o	s.o
Total Budgets annexes (2)	762	14 952	2 294	853
DISPONIBLE BUDGETAIRE TOTAL (1+2)	11 343	22 296	28 745	21 864

Le périmètre d'intervention de la ville de Boulogne-Billancourt et les principaux flux financiers 2019 sont résumés dans le schéma ci-dessous.



Compte Administratif 2019 (Présentation M14)

DEPENSES (Réelles)

RECETTES (Réelles)

F O N C T I O N N E M E N T

214,3 M€	Charges de Personnel : 86,5 M€
	Fonctionnement courant : 33,5 M€
	Subventions et participations : 17,2 M€
	Flux MGP : 51,7 M€
	Budgets annexes : 2 M€
	Frais financiers : 1,8 M€
	FSRIF+FPIC : 14,7 M€
	Autres : 0,9 M€
	Amortissements : 15,8 M€
	Écritures d'ordre cessions : 4,9 M€
21,0 M€	Provisions et reprise d'amortissement : 0,3 M€

243,2 M€	Impôts locaux : 93,8 M€ (Ville yc FNGIR + GPSO)
	Droits de mutation : 18,6 M€
	Dotations : 16,3 M€
	Attribution de compensation : 78,0 M€
	Cessions : 4,9 M€
	Produit des Services : 26,6 M€
	Autres : 5,0 M€
	Travaux en régie : 3,0 M€
	Provisions et reprise d'amortissement : 0,7 M€
	3,7 M€

235,3

246,9

Résultat reporté en fonctionnement = 25,8 M€

0,0

25,8

I N V E S T I S S E M E N T

7,9 M€	Travaux en régie : 3,0 M€
	Provisions et reprise d'amortissement : 0,7 M€
	Ecritures d'ordre équilibrées en invest : 4,1 M€
	Écritures d'ordre cessions : 0 M€
44,1 M€	Remboursement dette : 5,3 M€
	Dépenses d'équipement : 38,6 M€ (avec les restes à réaliser)
	Subventions aux budgets annexes et autres dépenses : 0,2 M€
52,0	Déficit N-1 = 0,0 M€

25,2 M€	Amortissements : 15,8 M€
	Ecritures d'ordre équilibrées en invest : 4,1 M€
	Provisions et reprise d'amortissement : 0,3 M€
	Écritures d'ordre cessions : 4,9 M€
9,7 M€	Recettes définitives : 6,5 M€
	Emprunt = 3,2 M€
34,9	Affectation en réserve = 0,0 M€
	Résultat reporté en investissement = 0,7 M€

0,0

0,7

287,3

308,3

Résultat N-1 disponible pour N :
21 M€

Compte Administratif 2019 (Présentation DGFIP)

DEPENSES (Réelles)

RECETTES (Réelles)

F O N C T I O N N E M E N T

193,3 M€	Charges de Personnel nettes : 86,2 M€	Impôts locaux : 93,8 M€ (Ville yc FNGIR + GPSO)	220,3 M€
	Fonctionnement courant : 33,5 M€	Dotations : 16,3 M€	
	Subventions et participations : 17,1 M€	Attribution de compensation : 78,0 M€	
	Flux MGP : 51,7 M€	Autres impôts : 2,0 M€	
	Budgets annexes : 2,0 M€	Dont : droits de mutation : 18,6 M€ FPIC et FSRIF : -14,7 M€	
	Frais financiers : 1,8 M€	Produit des Services : 26,6 M€	
	Autres : 0,9 M€	Autres : 0,5 M€	
Autofinancement = 27,0 M€		Travaux en régie : 3,0 M€	
193,3		220,3	

I N V E S T I S S E M E N T

47,0 M€	Travaux en régie : 3,0 M€	Autofinancement = 27,0 M€	14,6 M€
	Remboursement dette : 5,3 M€		
	Dépenses d'équipement : 38,6 M€ (avec les restes à réaliser)	Cessions : 4,9 M€	
	Subventions aux budgets annexes et autres dépenses : 0,1 M€	Subventions perçues : 3,4 M€	
		Autres recettes : 3,1 M€	
		Emprunt = 3,2 M€	
47,0		14,6	

R E S U L T A T S

Déficit N-1 = 0 M€	Affectation en réserve = 0 M€
	Résultat reporté = 26,5 M€
0,0	26,5
240,4	261,4
Résultat N-1 disponible pour N : 21,0 M€	

I - LE BUDGET PRINCIPAL (PRÉSENTATION DGFIP)

	<i>en milliers €</i>	BP 2019	DM1 2019 yc reports	TOTAL BUDGET 2019	CA 2019
FONCTIONNEMENT hors écritures d'ordre	Produits de fonctionnement réels (hors cessions, avec Txv en régie)	212 649	4 656	217 305	220 282
	Charges de fonctionnement réelles	198 913	646	199 559	193 292
	Autofinancement (yc résultat N-1)	13 736	4 010	17 746	26 990
INVESTISSEMENT - hors écritures d'ordre	Dépenses réelles d'investissement hors dette (*)	46 915	1 297	48 212	38 769
	<i>dont CP</i>	46 176	1 297	47 473	38 604
	Amortissement de la dette (comptes 16 hors revolving)	12 348	0	12 348	5 286
	Travaux en régie	3 000	0	3 000	2 998
	TOTAL DEPENSES	62 262	1 297	63 559	47 053
	Recettes réelles d'investissement hors dette et subventions (*)	12 043	-2 084	9 959	8 059
	Subventions d'investissement	3 308	0	3 308	3 364
	Recettes d'emprunt	6 724	-629	6 095	3 200
	TOTAL RECETTES	22 075	-2 713	19 362	14 623
	Besoin de financement	40 187	4 010	44 197	32 430
	Affectation en réserves (recettes)	0	0	0	0
	Déficit /excédent d'investissement reporté	693	0	693	693
Résultat reporté de fonctionnement	25 758	0	25 758	25 758	

(*) hors mouvements équilibrés en dépenses et en recettes

Résultat cumulé	21 010
------------------------	---------------

Une décision modificative (DM1) est intervenue au cours de l'exercice 2019, le 26 septembre 2019, pour ajuster les prévisions initiales du budget primitif. Elle intégrait essentiellement les diverses notifications (recettes fiscales, DGF, FPIC, FSRIF, FCCT) et une augmentation des DMTO.

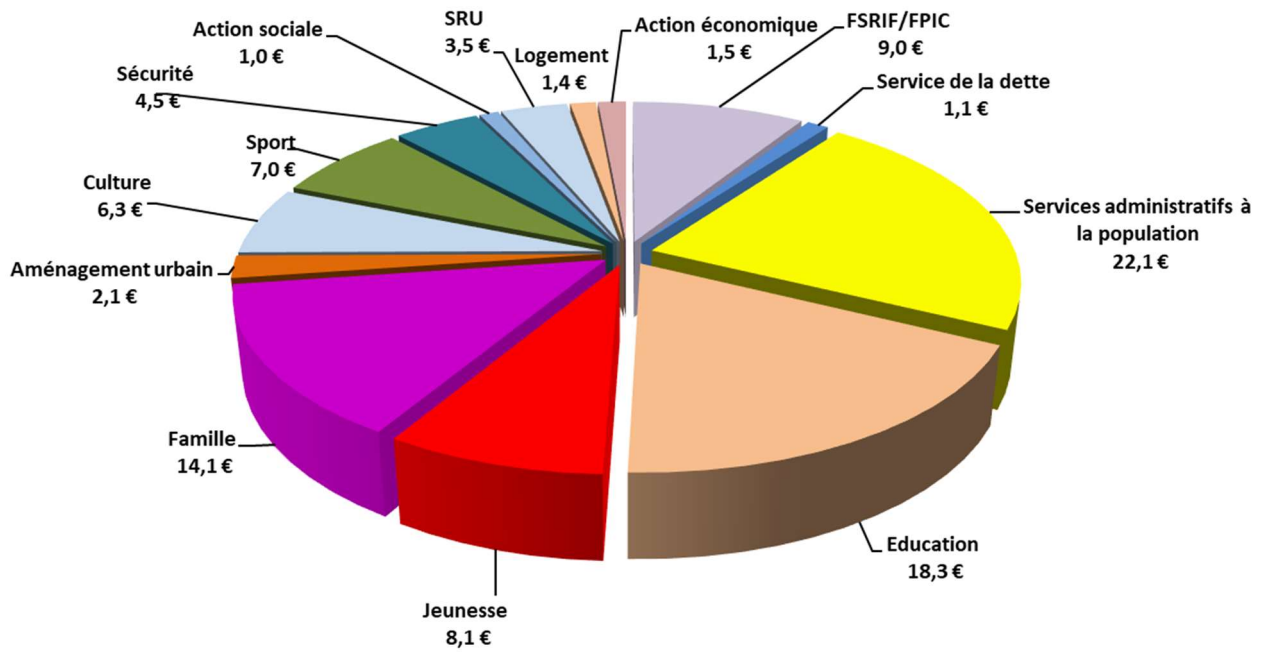
Les résultats d'exécution de 2019, comparés aux trois exercices précédents (même méthode de retraitement que celle utilisée par la DGFIP) sont repris dans le tableau ci-dessous.

en milliers d'euros - mouvements réels	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Produits de fonctionnement (hors cessions, avec Txv en régie)	226 724	220 406	222 846	220 282
Charges de fonctionnement réelles	201 443	202 242	193 537	193 292
Autofinancement	25 281	18 164	29 309	26 990
Recettes propres d'investissement (y. c. cessions)*	15 047	45 732	32 931	11 423
Variation d'encours de dette (ensemble comptes 16)	-6 382	-6 403	-29 626	-2 086
Total recettes d'investissement	8 666	39 328	3 305	9 337
Etudes et travaux en régie	2 369	2 998	3 000	2 998
Dépenses d'investissement hors dette (CP + autres)*	32 586	57 731	24 683	38 769
Solde des opérations réalisées dans l'exercice	-1 009	-3 236	4 931	-5 441
Résultats antérieurs reportés	11 590	10 581	21 520	26 451
Fonds de roulement avant restes à réaliser (RAR)	10 581	7 345	26 451	21 010
Fonds de roulement avant restes à réaliser (RAR) budget annexe Billancourt Seguin		14 175		
Solde des RAR (fonctionnement + investissement)	0	0	0	0
Excédent disponible pour n+1	10 581	21 520	26 451	21 010

(*) hors mouvements équilibrés en dépenses et en recettes

La maîtrise des charges de fonctionnement (193,3 M€ en 2019 contre 193,5M€ en 2018) est en-deçà de la trajectoire cible fixée dans le contrat avec l'État. Ces efforts, combinés au dynamisme des produits, ont permis de clôturer l'exercice 2019 avec un autofinancement à un niveau exceptionnellement élevé.

Comment ont été utilisés 100 € d'impôt en 2019 ?



Sur 100 € d'impôts perçus en 2019, 86,3 € ont été dépensés en services à destination des Boulonnais (dont 40,5 € pour des actions en faveur de la jeune génération), 9,0 € en péréquation, 3,5 € au titre du prélèvement de la loi SRU et 1,1 € en frais financiers.

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

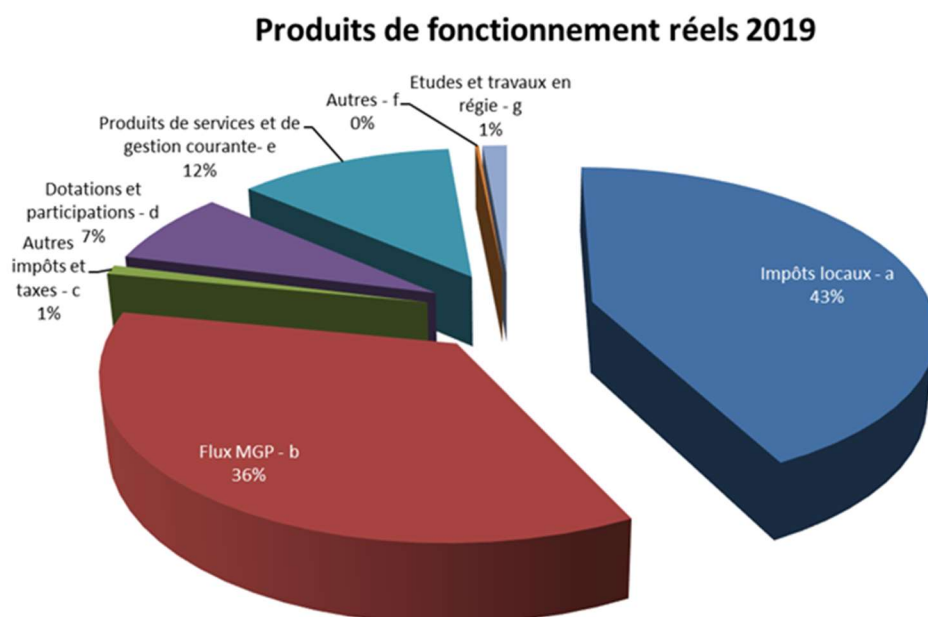
L'exécution des crédits au titre de 2019 et des exercices antérieurs, présentée ci-après, correspond à l'ensemble des mandats de paiement et titres de recettes émis au cours de ceux-ci : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

1. Les recettes de fonctionnement par nature (mouvements réels)

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF – M14) sont arrêtées à 243 247 K€ au 31 décembre 2019. Cependant, les RRF qui correspondent aux montants bruts figurant dans la maquette budgétaire M14 ne fournissent pas directement l'information sur le niveau réel des recettes disponibles pour la Ville.

Tels que calculés par la **DGFIP**, les **produits de fonctionnement** (RRF M14 - retraités du FPIC, du FSRIF, du prélèvement SRU, des atténuations de charges et des travaux en régie) ont **diminué de 1,2 %, soit - 2 564 K€** entre 2018 et 2019, passant de 222 846 K€ à **220 282 K€**. Cette diminution s'explique par la baisse de la dotation globale de fonctionnement (-1 222 K€) et l'augmentation des prélèvements sur recettes fiscales (cf. c et d). **Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 101,4 %**.

Sur ces 220 282 K€ de recettes, 49 844 K€ représentent des recettes reversées intégralement. Il s'agit de flux générés par la création de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 : compensation part salaire (CPS) et impôts ménages. Ces recettes gonflent artificiellement les produits mais elles ne sont pas retraitées par la DGFIP. Le panier de recettes de la Ville comparable à celui des autres villes de la strate (en dehors du périmètre de la MGP) n'est donc que de 170 438 K€ contre 173 570 K€ en 2018, soit une baisse de 1,8%.



La synthèse de l'évolution des produits de fonctionnement est retracée dans le tableau ci-après.

en milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total voté 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
Impôts locaux - a	88 625	90 724	92 315	93 818	93 818	93 843	1,7%	100,0%
Flux MGP - b	78 068	78 068	78 034	78 034	78 034	78 034	0,0%	100,0%
Autres impôts et taxes - c	9 743	4 723	3 760	-4 459	-58	2 034	-45,9%	SO
Dotations et participations - d	22 166	18 624	17 685	15 716	15 969	16 296	-7,9%	102,0%
Produits de services et de gestion courante- e	24 952	24 520	26 716	26 236	26 236	26 602	-0,4%	101,4%
Autres - f	802	748	1 335	305	305	476	-64,4%	155,9%
Études et travaux en régie - g	2 369	2 998	3 000	3 000	3 000	2 998	-0,1%	99,9%
Total produits de fonctionnement réels (hors cessions)	226 724	220 406	222 846	212 649	217 304	220 282	-1,2%	101,4%

(*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

NB : les produits de cessions d'actifs sont inscrits en section d'investissement lors du vote du budget ; leur réalisation, constatée au compte administratif, s'impute en section de fonctionnement.

Malgré le dynamisme fiscal (hausse du produit des impôts locaux de 1,7 % et des DMTO de 7,9 %), les produits de fonctionnement ont diminué en 2019 par rapport à 2018 en raison :

- Du paiement, pour la première année, d'une pénalité au titre du non-respect de l'article 55 de la loi SRU. L'arrêté de carence a été pris le 8 décembre 2017 et la pénalité, dont le montant a été doublé par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, connue le 27 février 2019. Les 5 685 K€ sont le résultat de la différence entre le montant de l'amende et les dépenses déductibles. Lors des années antérieures, les dépenses déductibles excédaient le montant de l'amende ;
- De la baisse de 3,4 % des recettes tirées de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (recettes proportionnelles à la consommation d'électricité) et des autres impôts et taxes (- 4,9 %) ;
- De la baisse des dotations et participations avec la réduction de la dotation globale de fonctionnement de 34,9 %, passant de 3 502 K€ en 2018 à 2 280 K€ en 2019 et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle de 7,6 %, passant de 1 349 K€ en 2018 à 1 247 K€ en 2019.

a. Les impôts locaux

en milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total voté 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
Fiscalité directe (part Ville)	61 309	62 821	63 902	64 835	64 835	64 860	1,5%	100,0%
Fiscalité directe (part GPSO)	24 750	25 337	25 849	26 417	26 417	26 417	2,2%	100,0%
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	2 566	2 566	2 564	2 565	2 565	2 565	0,1%	100,0%
Total recettes fiscales	88 625	90 724	92 315	93 818	93 818	93 843	1,7%	100,0%

(*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

Le produit de la fiscalité directe pour la Ville s'établit en 2019 à 64 860 K€ contre 63 902 K€ en 2018, soit une évolution de + 1,5% sans hausse des taux. Ce produit intègre la perception de rôles supplémentaires pour un montant total de 504 K€ contre 588 K€ en 2018. Correction faite de ces régularisations, la seule progression des rôles généraux est portée à 1,6 %. Cette évolution s'explique par :

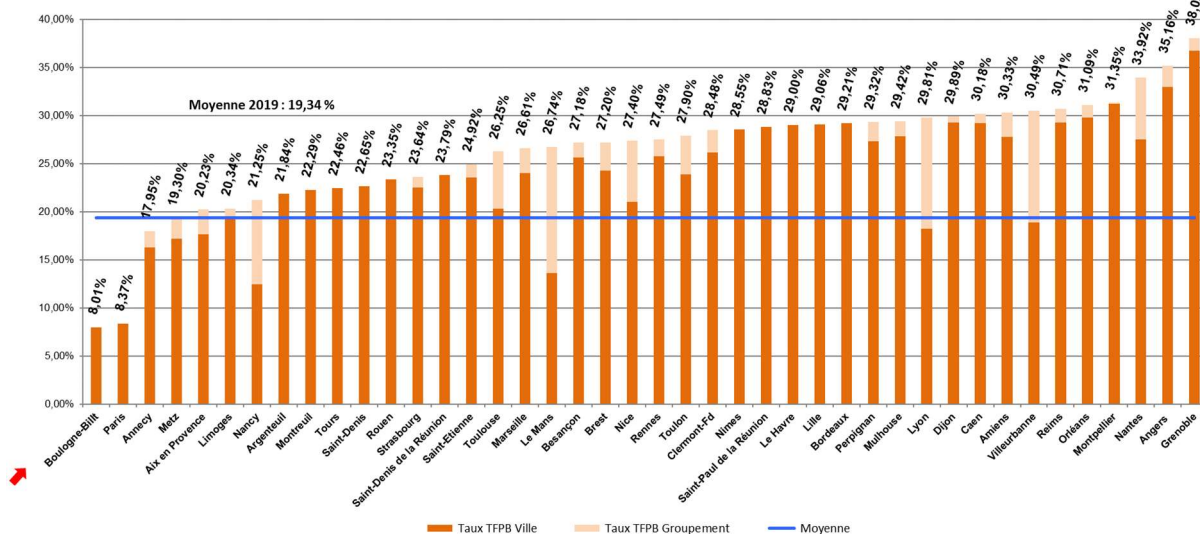
- la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition fixée par la loi de finances pour 2019 à + 2,2 % pour les locaux à usage d'habitation ;
- l'accroissement « physique » des bases communales matérialisant l'augmentation de la population et le dynamisme économique de la Ville (+0,54 % pour la TH et 0,40 % pour la TF)
- une diminution de 2,9 % des bases de taxe sur le foncier bâti pour les locaux à usage professionnel due à la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels et de 1,56 % des bases de taxe sur le foncier non bâti.

Par ailleurs, la ville a collecté 26 417 K€ de fiscalité pour le compte de l'établissement public territorial GPSO qui lui est reversé en intégralité via le fonds de compensation des charges transférées (FCCT).

Les taux des taxes ménages en 2019 sont stables pour la 10ème année consécutive. Ce choix politique de la stabilité fiscale permet ainsi à la Ville de continuer à afficher cette année encore des taux parmi les plus bas des grandes villes de France :

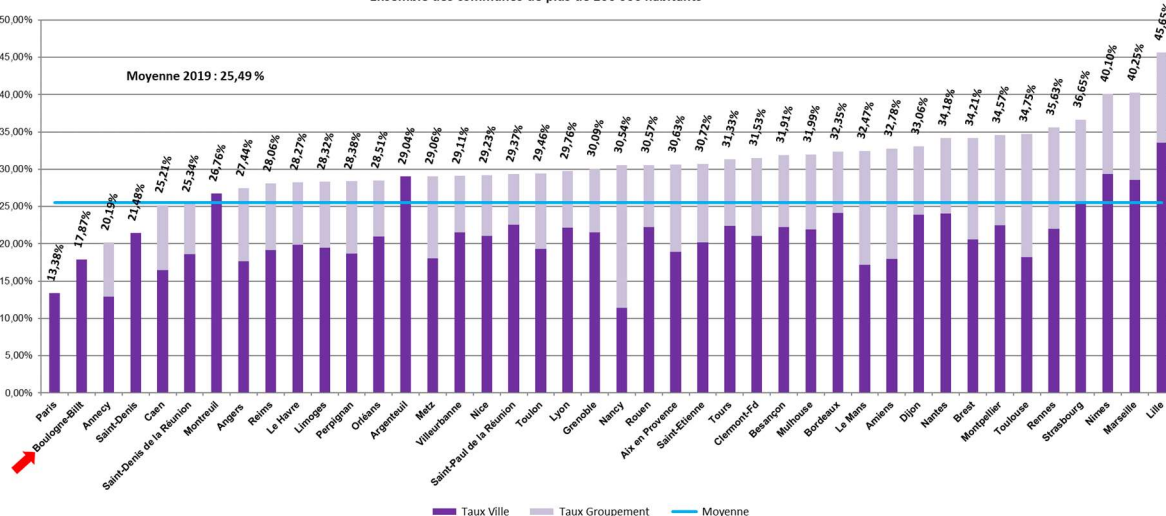
- Le taux de la **taxe sur le foncier bâti**, somme du taux levé par la Ville et du taux levé par GPSO jusqu'au 31 décembre 2015, est le plus faible des 41 villes de plus de 100.000 habitants (Métropole et Outre-mer) : **8,01 % contre 19,34 % en moyenne** ;

Taux cumulés taxe foncière sur les propriétés bâties (ville et groupement) en 2019
Ensemble des communes de plus de 100 000 habitants



- Le taux de la **taxe d'habitation** pesant sur le territoire, c'est-à-dire celui voté par la Ville et celui levé par GPSO jusqu'au 31 décembre 2015, est aussi le second plus faible après Paris (13,38 %) des villes de plus de 100.000 habitants : **17,87 % contre une moyenne à 25,49 %**.

Taux cumulés taxe d'habitation (ville et groupement) en 2019
Ensemble des communes de plus de 100 000 habitants



Source Cabinet FSL

Afin de soutenir les familles, la Ville pratique également **une politique très généreuse en matière d'abattements sur les impôts des ménages** : l'instauration d'abattements facultatifs ou leur fixation à des niveaux plus généreux que ne l'impose la loi correspond à un **allègement des impôts payés par les contribuables bouloonnais de plus de 12,2 M€ en 2019** (Ville et EPT GPSO).

En effet :

- Le taux de l'abattement général à la base, abattement facultatif qui profite à l'ensemble des contribuables, est de 17,33 %. Il est supérieur au taux plafond (15 %) ;
- L'abattement pour charges de famille est au taux maximal prévu par la loi, soit 20 % de la valeur locative moyenne pour les deux premiers enfants à charge et de 25 % à partir de la troisième personne à charge. Ce sont 29 339 foyers Bouloonnais qui en ont bénéficié en 2019 ;
- La Ville applique l'abattement spécial handicapé qui représente 10 % de la valeur locative moyenne.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) d'un montant de 2 565 K€ est stable par rapport à 2018 (2 564 K€).

b. Les flux de recettes liés à la Métropole du Grand Paris (MGP)

L'attribution de compensation (AC) métropolitaine pour la Ville est de **78 034 K€**. Elle est composée de l'attribution de compensation 2015 de l'ex-communauté d'agglomération GPSO pour 54 607 K€ et la compensation parts salaires (CPS) perçue antérieurement par la communauté d'agglomération GPSO de 23 427 K€. Ces flux sont la conséquence de la création de la métropole du grand Paris au 1^{er} janvier 2016.

en milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total voté 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
Attribution de compensation	54 641	54 641	54 607	54 607	54 607	54 607	0,0%	100,0%
Compensation parts salaires	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427	0,0%	100,0%
TOTAL flux recettes MGP	78 068	78 068	78 034	78 034	78 034	78 034	0,0%	100,0%

(*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

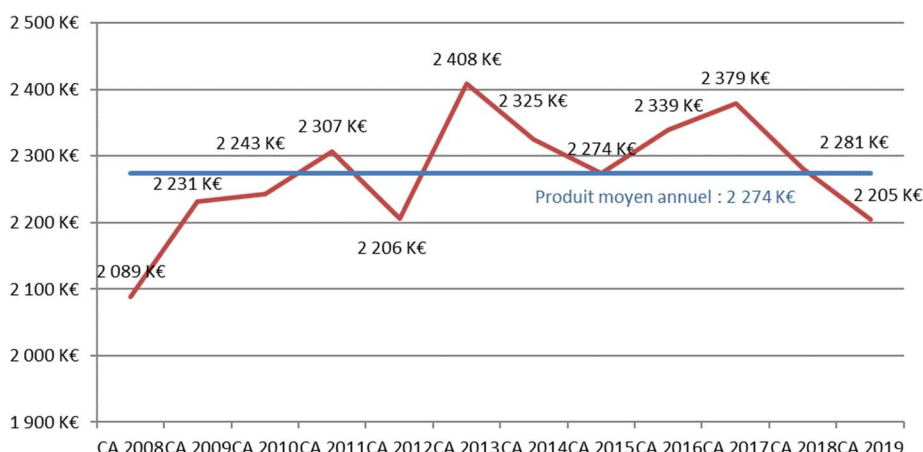
c. Les autres impôts et taxes

en milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total voté 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
Taxe locale sur l'électricité	2 339	2 379	2 281	2 281	2 281	2 205	-3,4%	96,6%
Autres impôts et taxes	1 572	1 610	2 030	2 118	2 158	1 931	-4,9%	89,5%
Droits de mutation	18 719	16 761	17 268	15 300	16 300	18 632	7,9%	114,3%
Total recettes	22 630	20 750	21 579	19 699	20 739	22 768	5,51%	109,78%
FPIC		-1 193	-1 145	-1 179	-1 127	-1 127	-1,6%	100,0%
FSRIF	-12 597	-14 545	-16 353	-16 843	-13 535	-13 535	-17,2%	100,0%
Prélèvement SRU				-5 685	-5 685	-5 685	0,0%	100,0%
Autres reversements et restitutions sur impôts et taxes	-289	-290	-321	-451	-451	-388	20,8%	86,2%
Total prélèvements	-12 886	-16 028	-17 819	-24 158	-20 798	-20 735	16,36%	99,70%
TOTAL autres impôts et taxes	9 743	4 723	3 760	-4 459	-58	2 034	-45,9%	SO

(*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

En 2019, le produit de la **taxe communale sur la consommation finale d'électricité** a connu une baisse de 3,4 % par rapport à 2018 (2 205 K€ contre 2 281 K€). Le produit de cette taxe, dont l'assiette repose sur la consommation d'électricité depuis la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) de 2010, est fortement lié aux conditions climatiques.

Evolution du produit de la taxe locale sur l'électricité depuis 2008



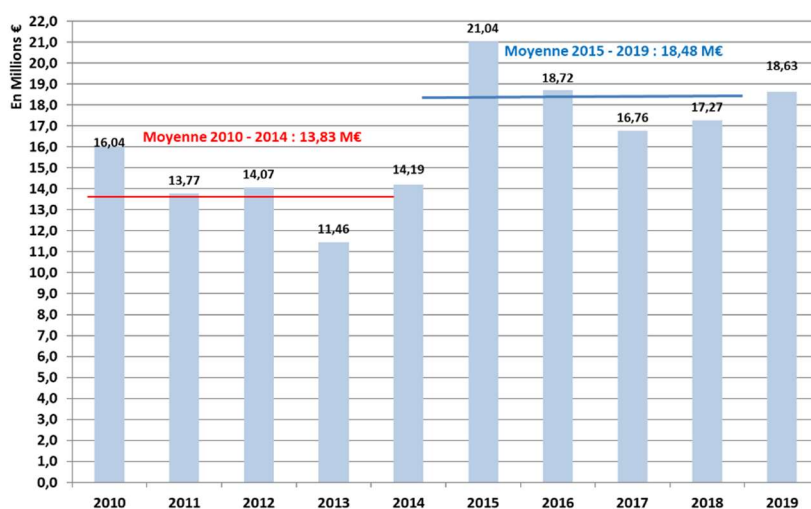
Les autres impôts et taxes indirectes ont diminué de 4,9 % en 2019 (1 931 K€ contre 2 030 K€ en 2018).

Il s'agit de :

- La taxe de séjour, dont le produit brut s'est élevé à **848 K€** contre 1 001 K€ en 2018. La baisse est le simple fait d'un changement de méthode dans les rattachements comptables. Le produit de la taxe de séjour, net de la rétrocession de la taxe additionnelle instituée par le conseil départemental (de l'ordre de 10 %), est intégralement reversé à l'office de tourisme de Boulogne-Billancourt, sous forme de subvention de fonctionnement ;
- La taxe sur la publicité extérieure, à hauteur de **220 K€** ;
- Les droits de places des marchés d'approvisionnement, pour un montant de **743 K€** ;
- La taxe sur les déchets ménagers versée par le SYCTOM pour la quatrième année (**119 K€**).

Les **droits de mutation** sont assis sur le prix des cessions des principaux biens meubles et immeubles. Leur niveau élevé en 2019 (**18 632 K€** contre 17 268 K€ 2018, soit + 7,9 %) confirme une fois de plus le dynamisme économique et l'attractivité du territoire. Il convient de noter qu'aucune opération immobilière exceptionnelle n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

Droits de mutation 2010-2019



De l'ensemble de ces recettes fiscales doivent être déduits les prélèvements de péréquation et restitutions sur impôts et taxes intervenus au cours de l'exercice pour un **montant total de 20 735 K€ contre 17 819 K€ en 2018, soit une hausse de 16,36 %** qui résulte principalement de l'impact du **prélèvement SRU**. Il s'agit en l'espèce des éléments suivants :

- Le reversement des taxes funéraires au CCAS pour **189 K€**, contre 225 K€ en 2018, correspondant à 80 % des taxes funéraires perçues par la Ville ;

- Le reversement de la part départementale de la taxe de séjour à hauteur de **199 K€** contre 94 K€ en 2018 ;
- Le prélèvement SRU à hauteur de **5 685 K€** intervenu pour la première fois en 2019.

En revanche, les contributions de la Ville aux dépenses directes de péréquation diminuent en 2019 :

- La contribution de la Ville au fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) a diminué en 2019, **13 535 K€** (contre 16 353 K€ en 2018, soit - 17,2%), après une hausse importante depuis 2013 (en 2013 la contribution de la Ville était de 8 489 K€). Après plusieurs années d'augmentation, l'enveloppe globale du FSRIF de 330 M€ a été gelée à son niveau de 2018 par la loi de finances pour 2019. Ce gel a eu pour conséquence que la ville de Paris n'a pas bénéficié d'un plafonnement de sa contribution, elle a payé sa contribution « naturelle ». Les villes qui ont payé lors des exercices antérieurs la part écartée de la contribution parisienne (en tout premier lieu Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux) ont mécaniquement vu leur prélèvement diminué.
- La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) diminue également (**1 127 K€** contre 1 145 K€ en 2018). Jusqu'en 2016, la participation de la ville de Boulogne-Billancourt au FPIC était indirecte. Conformément au pacte financier et fiscal du Territoire, GPSO finance le FPIC à hauteur de 90 %, le reste est réparti entre les huit communes membres.

d. Dotations et participations

en milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total voté 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
DGF	7 932	4 645	3 502	2 280	2 280	2 280	-34,9%	100,0%
Allocations compensatrices	1 345	1 696	1 728	1 848	1 848	1 848	7,0%	100,0%
DCRTP	1 349	1 349	1 349	994	1 247	1 247	-7,6%	100,0%
Autres dotations et participations	11 540	10 935	11 105	10 594	10 594	10 920	-1,7%	103,1%
TOTAL dotations	22 166	18 624	17 685	15 716	15 969	16 296	-7,9%	102,0%

(*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

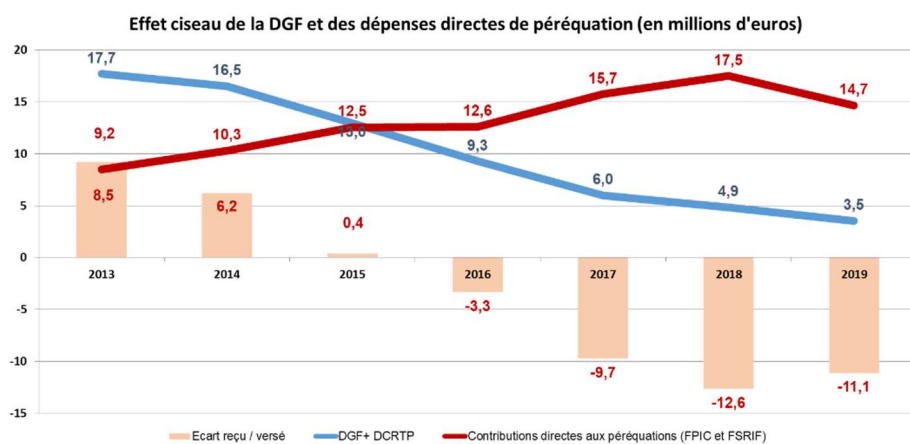
Les dotations et participations marquent à nouveau une baisse en 2019 (-7,9 % par rapport à 2018 ; -5 % entre 2018 et 2017).

Concernant la DCRTP, les modalités de calcul inscrites dans la loi de finances 2019 permettent de limiter la diminution supportée par la Ville à un montant proportionnel à la baisse de l'enveloppe nationale, soit une baisse de 102 K€ pour la Ville entre 2018 et 2019.

Depuis 2018, le volume national de la dotation globale de fonctionnement (**DGF**) versée par l'État aux collectivités est stable. En revanche, chaque collectivité connaît une évolution différenciée. Des jeux de « vases communicants » impactent les communes et les EPCI les plus favorisés. Ainsi, la **DGF** versée à la Ville, principal concours financier de l'État, a connu à nouveau une baisse significative en 2019 par rapport aux années précédentes (**2 280 K€** contre 3 502 K€ en 2018, soit -34,9 %). D'un montant de 16 351 K€ en 2013, la **DGF a ainsi diminué sur la période de 86 %**.

Depuis 2015, le solde DGF, FPIC, DCRTP et FSRIF est négatif, ce qui signifie que la Ville contribue plus au financement des autres villes qu'elle ne reçoit de contributions de l'État pour couvrir les charges qu'elle supporte pour son propre compte (**le solde est de - 11,1 M€**).

En 2019, malgré une nouvelle baisse de la DGF, la diminution de la contribution de la Ville au FSRIF (13 535 K€ contre 16 353 K€ en 2018), permet d'atténuer légèrement l'écart entre les concours de l'Etat et les dépenses de péréquation (solde de -11,1 M€ contre -12,6 M€ en 2018).



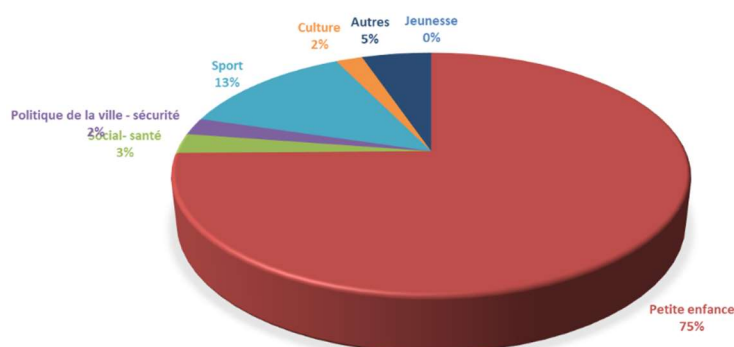
Le montant total des **allocations compensatrices de pertes de bases d'imposition** augmente légèrement par rapport à 2018 (**1 848 K€** en 2019 contre 1 728 K€ en 2018). Il comprend à la fois celles de la Ville et celles issues de l'ex-CA GPSO. Si les allocations de TH et de TF augmentent (respectivement + 6,9 % et + 1,7 %), celles relatives à la TP ont été nulles en 2019.

en milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total voté 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
Taxe d'habitation	1 096	1 584	1 666	1 782	1 782	1 782	6,9%	100,0%
Taxes foncières	83	60	62	67	67	67	1,7%	107,5%
Taxe professionnelle	166	52	0	0	0	0	0,0%	0,0%
TOTAL allocations compensatrices	1 345	1 696	1 728	1 848	1 848	1 848	1,9%	107,0%

(*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

Les autres dotations et participations, qui s'élèvent en 2019 à **10 920 K€**, correspondent à diverses dotations versées par l'État et aux subventions de fonctionnement versées par les partenaires publics et privés de la Ville. Elles sont majoritairement destinées à financer le secteur de la petite enfance.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS PERÇUES EN 2019 PAR DOMAINE



Les principales dotations et participations sont :

- Les participations de la caisse d'allocations familiales au titre de la prestation de service unique (PSU) et du contrat enfance et jeunesse (**8 124 K€**). Ces aides sont principalement versées en faveur de la petite enfance, avec 6 953 K€ perçus en 2019 contre 6 855 K€ en 2018, mais aussi en

faveur des centres de loisirs (1 032 K€ contre 1 146 K€ en 2018) et du centre social (140 K€ en 2019) ;

- Les subventions du Conseil départemental des Hauts-de-Seine (**1 905 K€**). Celles-ci correspondent à la fois aux subventions prévues au contrat de Développement 2019-2021, qui couvre les secteurs de la petite enfance, de la culture, du sport, et du social, et aux financements des actions menées au titre de la sécurité et de la prévention ;
- La dotation générale de décentralisation (DGD) pour **248 K€**. Les parties « DGD hygiène et santé » et « documents d'urbanisme » ont été perçues en intégralité (respectivement 246 K€ et 2 K€) ;
- Le volet fonctionnement du FCTVA (**243 K€**) correspondant aux dépenses liées à l'entretien des bâtiments publics ;
- **25 K€** ont été perçus au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI), montant correspondant au recensement de 10 instituteurs logés par la Ville au 1^{er} novembre 2019. Cette dotation a vocation à diminuer en raison de la transformation des postes d'instituteurs en professeurs des écoles ;
- La dotation forfaitaire pour le recensement, au titre de l'enquête 2019 (**23 K€**) ;
- La dotation « titres sécurisés » mise en place depuis 2009 et versée aux communes ayant installé des stations biométriques. Le dispositif a été revu dans le cadre de la loi de finances pour 2018 et prévoit le versement d'une dotation de 8 580 € par station installée majorée pour chaque station ayant enregistré plus de 1 875 demandes de passeports et de cartes nationales d'identité au cours de l'année précédente contre 5 000 € par station dans le dispositif antérieur. Ainsi, la Ville a perçu **93 K€** en 2019 au titre des sept stations installées à ce jour contre 82 K€ en 2018 ;
- Un don au titre du mécénat de **50 K€** de l'entreprise SAVENCIA pour l'organisation de l'exposition « L'Art déco, un art de vivre. Le paquebot Ile-de-France ».

en milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total voté 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
FCTVA			247	200	200	243	so	so
Dotation globale de décentralisation	244	244	246	246	248	246	0,0%	99,3%
Dotation globale de décentralisation- assurances/urbanisme	22	2	2	0	2	2	0,0%	100,0%
Dotation spéciale instituteurs	28	28	25	25	25	25	0,0%	100,0%
Dotation titres sécurisés	35	35	81	81	81	93	14,5%	114,9%
Dotation recensement	25	24	23	23	23	23	-1,1%	100,9%
Dotation élections	21	43	7	18	18	20	186,3%	110,6%
Compensation pour perte de TADE	11	12	10	12	12	15	43,5%	122,5%
Emplois d'avenir	66	22	11	0	0	0	so	so
Subventions de la Caisse d'Allocations Familiales	7 898	8 037	8 027	7 963	7 963	8 124	1,2%	102,0%
<i>petite enfance</i>	6 811	6 742	6 855	6 728	6 728	6 953	1,4%	103,3%
<i>enfance jeunesse</i>	967	1 208	1 146	1 235	1 235	1 032	-9,9%	83,6%
<i>social</i>	120	87	26	0	0	140	430,3%	so
Subventions du Conseil départemental	2 524	1 910	1 843	1 933	1 933	1 905	3,3%	98,5%
<i>petite enfance</i>	1 888	1 332	1 308	1 233	1 233	1 213	-7,3%	98,3%
<i>culture</i>	71	56	50	60	60	55	10,0%	91,7%
<i>éducation - santé-jeunesse</i>	71	35	35	44	44	35	0,0%	81,5%
<i>Politique de la ville - sécurité</i>	23	10	15	0	0	5	-65,7%	so
<i>social</i>	37	41	0	0	0	0	0,0%	so
<i>Subventions contrat de développement</i>	435	435	435	596	596	596	37,1%	100,0%
Subventions de l'État	496	503	332	24	24	47	-85,7%	197,3%
<i>éducation - santé</i>	15	6	25	19	19	27	10,4%	143,9%
<i>culture</i>	5	0	0	5	5	19	0,0%	376,0%
<i>social</i>	7	1	1	0	0	1	8,2%	so
<i>Politique de la ville - sécurité</i>	1	0	0	0	0	0	so	so
<i>Fonds d'amorçage réforme rythmes scolaires</i>	468	496	282	0	0	0	so	so
<i>FISAC</i>			24	0	0	0	so	so
Subventions du Conseil régional	0	13	37	15	15	20	-47,5%	131,2%
Autres participations (ONILAIT, FIPHFP, ...)	165	60	214	53	53	108	-26,0%	298,0%
Mécénat	4	0	0	0	0	50	so	so
Total autres dotations et participations	11 540	10 935	11 105	10 592	10 596	10 920	-1,7%	104,8%

(*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

e. Les produits des services et de gestion courante

en milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total voté 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
Remboursement de frais par GPSO	1 946	1 780	1 762	1 984	1 984	1 704	-3,3%	85,9%
Produits des activités tarifées	17 107	16 682	16 715	16 993	16 993	16 840	0,7%	99,1%
Revenus locatifs (immeubles et salles)	2 225	2 279	1 931	1 984	1 984	2 019	4,6%	101,8%
Diverses redevances dont commerces et chantiers	2 185	2 371	4 808	3 872	3 872	4 636	-3,6%	119,7%
Refacturations frais et personnel	942	951	847	807	807	777	-8,2%	96,3%
Redevances (DSP)	546	458	653	595	595	626	-4,2%	105,2%
TOTAL produits des services et gestion courante	24 952	24 520	26 716	26 236	26 236	26 602	-0,4%	101,4%

(*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

Entre 2018 et 2019, les produits des services et de gestion courante passent de 26 716 K€ à 26 602 K€, soit une diminution de 0,4%.

Le remboursement de frais par GPSO a de nouveau connu une légère baisse de 3,3% en 2019 (1 704 K€ contre 1 762 K€ en 2018) en raison de la diminution des dépenses prises en charge par la Ville (personnels et locaux mis à disposition).

Les produits tirés des activités municipales (périscolaires, séjours, activités en faveur des seniors, activités culturelles, etc.) sont de **16 840 K€** et augmentent de 0,7 % alors même que les tarifs n'ont pas été réévalués depuis le 1^{er} janvier 2018.

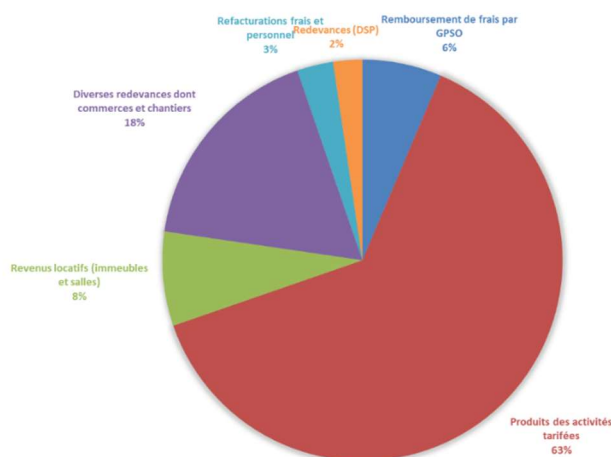
Les **revenus locatifs (immeubles et locations de salles)** augmentent passant de 1 931 K€ en 2018 à **2 019 K€** en 2019. Cette évolution correspond principalement à l'actualisation indiciaire des loyers des logements loués par la Ville.

Les diverses redevances (dont commerces et chantiers) s'établissent à **4 636 K€** en 2019, en baisse de 3,6 % par rapport à 2018 : les recettes au titre des droits de voirie représentent 4 299 K€ dont 3 411 K€ liés aux chantiers et 883 K€ aux commerces. Les redevances funéraires sont de 250 K€.

Les refacturations de frais de personnel (777 K€) sont en diminution conformément aux conventions et aux dépenses correspondantes.

Les redevances liées aux DSP (crèches, SIPPAREC et IDEX) sont de **626 K€** en 2019.

VENTILATION DES PRODUITS DES SERVICES ET DE GESTION COURANTES



f. Études et travaux en régie

en milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total voté 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
Travaux en régie	2 369	2 998	3 000	3 000	3 000	2 998	-0,1%	99,9%
TOTAL travaux en régie	2 369	2 998	3 000	3 000	3 000	2 998	-0,1%	99,9%

(*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

Dans tous les rapports et les statistiques de la DGFIP et de la Cour des Comptes, les travaux en régie sont retraités de la section de fonctionnement en recettes afin d'être comptabilisés en dépenses en section d'investissement. Pour information, les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète (en section de fonctionnement). Ces immobilisations sont comptabilisées (en section d'investissement) pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel, etc.).

En 2019, la Ville a réalisé des études et des travaux en régie pour un montant total de **2 998 K€**, soit une diminution de 0,1 % par rapport à 2018 (3 000 K€).

g. Autres

en milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total voté 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
Produits exceptionnels	557	583	382	305	305	476	24,6%	155,9%
Produits financiers dont swaps	245	165	954	0	0	0	-100,0%	0,0%
TOTAL autres	802	748	1 335	305	305	476	-64,4%	155,9%

(*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

Les produits exceptionnels réalisés à hauteur de **476 K€** correspondent notamment à des remboursements et à des indemnités versées par les assureurs de la Ville à la suite de sinistres. Ils sont par définition volatiles d'une année à l'autre. Le produit des SWAPS est nul car les emprunts auxquels ils étaient rattachés ont été remboursés par anticipation en 2018.

2. Les dépenses de fonctionnement par nature (mouvements réels)

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF-M14) sont arrêtées à 214 314 K€ au 31 décembre 2019. Cependant, les DRF correspondant aux montants bruts figurant dans la maquette budgétaire M14 ne fournissent pas directement l'information sur le niveau réel des dépenses portées par la Ville.

Tels que calculées par la **DGFIP et l'État pour la contractualisation, les charges de fonctionnement** (DRF M14 - retraitées du FPIC, FSRIF, atténuations de produits) ont **diminué de 0,1%, soit 245 K€** entre 2018 et 2019, passant de 193 537K€ à **193 292 K€**, ce qui est très en-deçà de la trajectoire fixée dans le contrat par l'État. Pour rappel le **contrat imposé par l'État** en 2017, cape la maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2019 à 206 511 K€.

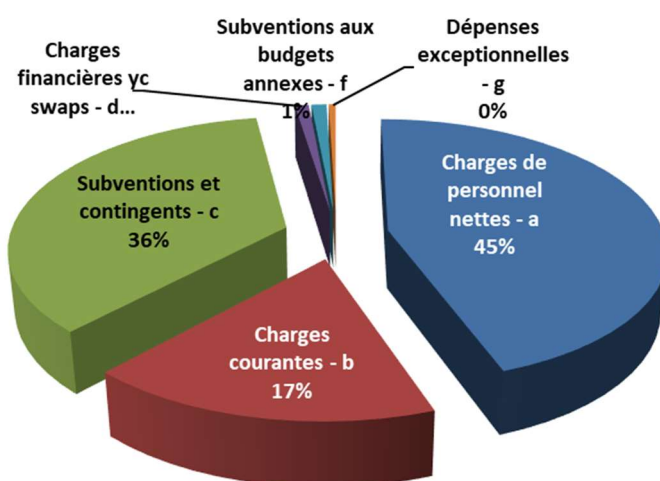
Le taux de réalisation des charges de fonctionnement est de 96,9 %.

Sur ces 193 292 K€ de dépenses, 49 844 K€ représentent des reversements de recettes à l'euro l'euro. Il s'agit de flux créés par la Métropole du Grand Paris en 2016 : CPS et impôts ménages. Ces dépenses gonflent artificiellement les charges mais elles ne sont pas retraitées par la DGFIP. Le panier de dépenses de la Ville comparable à celui des autres villes de la strate (en dehors du périmètre de la MGP) n'est donc que de 143 448 K€ vs 144 261 K€, soit une baisse de 0,6%.

<i>en milliers €</i>	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
Charges de personnel nettes - a	90 227	91 259	86 462	91 200	89 058	86 197	-0,3%	96,8%
Charges courantes - b	33 004	32 199	32 021	33 837	35 691	33 487	4,6%	93,8%
Subventions et contingents - c	63 577	64 139	67 887	68 649	69 413	68 864	1,4%	99,2%
Charges financières yc swaps - d	2 799	2 426	4 503	2 046	2 046	1 835	-59,2%	89,7%
Subventions aux budgets annexes - f	10 207	10 995	1 515	2 027	2 027	1 990	31,4%	98,2%
Dépenses exceptionnelles - g	1 631	1 225	1 149	1 154	1 325	919	-20,0%	69,4%
Total charges de fonctionnement réelles	201 443	202 242	193 537	198 913	199 559	193 292	-0,1%	96,9%

La stabilité des dépenses de fonctionnement s'explique par :

- Une grande maîtrise des dépenses de personnel ;
- Une augmentation des charges à caractère général principalement due à l'augmentation des produits et au changement de mode de livraison des repas du groupe scolaire Glacière et Point du jour ainsi qu'à une nouvelle taxe sur les parkings et les bureaux ;
- Une augmentation des subventions qui s'explique principalement par les subventions aux clubs sportifs au titre du haut niveau via le contrat de développement avec le CD 92 et au titre de l'initiative « Boulogne-Billancourt 2024 » ;
- Une diminution des charges financières grâce aux remboursements anticipés réalisés en 2018 sur l'opération Seguin-Rives de Seine ;
- Une augmentation des subventions aux budgets annexes ;
- Une diminution des dépenses exceptionnelles.



a. Les charges de personnel nettes

En 2019, une stabilité est de nouveau constatée sur la masse salariale (charges de personnel nettes) par rapport à 2018 (-0,3%).

en milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
Charges de personnel nettes	90 227	91 259	86 462	91 200	89 058	86 197	-0,3%	96,8%
Charges de personnel (chapitre 012)	90 524	91 576	86 823	91 500	89 358	86 485	-0,4%	96,8%
<i>dont Personnel à disposition de GPSO</i>	<i>307</i>	<i>382</i>	<i>379</i>	<i>390</i>	<i>390</i>	<i>373</i>	<i>-1,5%</i>	<i>95,8%</i>
Remboursement de charges de personnel	-298	-318	-360	-300	-300	-288	-20,1%	95,9%
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) (M14)	237 540	233 752	238 025	259 866	261 160	238 306	0,1%	91,2%
Dépenses réelles de fonctionnement (M14)	214 628	218 587	211 716	223 372	220 656	214 314	1,2%	97,1%
Produits de fonct. réels (DGFIP)	226 724	220 406	222 846	212 649	217 304	220 282	-1,2%	101,4%
Charges de fonct. réelles (DGFIP)	201 443	202 242	193 537	198 913	199 559	193 292	-0,1%	96,9%
Ratio charges de personnel / RRF (M14)	38,1%	39,2%	36,5%	35,2%	34,2%	36,3%		
Ratio charges de personnel / DRF (M14)	42,2%	41,9%	41,0%	41,0%	40,5%	40,4%		
Ratio charges de personnel nettes / Prod de fonctionnement réels (DGFIP)	50,6%	53,3%	38,8%	42,9%	41,0%	39,1%		
Ratio charges de personnel nettes / Charges de fonct. réelles (DGFIP)	44,8%	45,1%	44,7%	45,8%	44,6%	44,6%		

(*) BUDGET TOTAL 2019 : BUDGET PRIMITIF 2019, DÉCISIONS MODIFICATIVES 2019 ET VIREMENTS DE CRÉDITS

Au compte administratif, les charges de personnel nettes sont passées de 86 462 K€ en 2018 à 86 197 K€ en 2019, soit une baisse de -0,3%. Cette légère diminution est liée en grande partie à une augmentation du nombre de postes vacants en 2019 mais aussi par certains éléments majeurs dits effets « déport » ayant impacté à la baisse les charges de personnel.

Ainsi, le niveau de la masse salariale 2019 a pu être contenu à un niveau quasi identique à celui de 2018. Pour rappel, la tendance naturelle (mesures incompressibles comprises et sans activation de leviers) indiquait une évolution supérieure à 5% par rapport au CA 2018.

Les charges de personnel représentent ainsi 40,4% des dépenses réelles de fonctionnement (44,0 % au titre des ratios obligatoires du CGCT contre 58,8% pour la moyenne de la strate) et 36,3% des recettes réelles de fonctionnement. Le taux de réalisation est de 96,8%.

Le CA 2019 intègre notamment les mesures suivantes :

- L'effet année pleine de la mise en œuvre des dispositifs santé et prévoyance ;
- Un nombre important d'avancements de grade validés sur la fin d'année 2018 et ayant un effet important sur la masse salariale 2019 en année pleine ;
- Un glissement vieillesse technicité (GVT) correspondant à la refonte des grilles du PPCR initiée en 2016, aux avancements de grade, et aux avancements d'échelon à cadence unique ;
- La tenue des élections européennes du 26/05/2019 pour un coût de 119 K€ ;
- La mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) pour certaines filières (filière administrative : 78 K€ ; filières sportive, animation et emplois fonctionnels : 9 K€) ;
- La revalorisation des taux de vacances pour les animateurs travaillant dans les centres de loisirs (délibération n° 11 du 27/06/19) ;
- La mise en œuvre, depuis le 01/09/19 de la résorption de l'emploi précaire du secteur jeunesse (97 agents concernés sur 129 postes permanents ouverts) qui a généré un surcoût de masse salariale notamment induit par le passage sur des postes à temps complet et le versement du régime indemnitaire correspondant aux cadres d'emplois de référence.

Outre le niveau constant effectifs permanents payés entre 2018 et 2019, le CA 2019 intègre également des effets « déport » (dépenses intervenues en 2018 ayant un impact moindre, voire nul sur 2019) ayant permis une baisse de la masse salariale :

- La résorption de l'emploi précaire dans le secteur de la jeunesse a permis une diminution du nombre de vacances sur le dernier trimestre 2019 (-643 K€), ainsi qu'une baisse des contributions versées à Pôle Emploi (-93 K€) ;
- Une baisse constante des allocations pour perte d'emploi depuis l'adhésion au 1^{er} février 2017 de la ville à Pole Emploi (-387 K€ en 2019 par rapport à 2018) ;
- Un nombre significatif de départs en retraite (57 en 2019) avec un pic sur le mois de juillet (21) ;
- Un nombre de postes vacants en hausse mais résultant pour partie de la création en 2019 de 61 postes budgétaires (5 créations de postes au CM du 23/05/2019 et 56 au CM du 27/06/2019) afin de répondre aux besoins induits par les nouveaux rythmes scolaires et la déprécarisation. La Ville, comme l'ensemble des collectivités, rencontre des difficultés pour recruter sur des emplois qualifiés.

Au regard de l'ensemble de ces éléments dont certains sont imprévisibles (postes non pourvus), les charges de personnel nettes constatées au CA 2019 (86 197 K€) laissent apparaître une dépense inférieure de 265 K€ par rapport aux crédits réalisés au CA 2018.

b. Les charges courantes

Ces charges, retracées aux comptes de la classe 60 (achats fournitures, fluides), 61 et 62 (prestations de services) et 63 (impôts et taxes), correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités hors personnel. **Ces dépenses connaissent en 2019 une augmentation de 1 466 K€, soit +4,6 % par rapport à 2018.**

Toutefois, la Ville contient ses dépenses à un niveau inférieur à l'année 2012 (34,2 M€).

<i>en milliers €</i>	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
prestations de services dont séjours enfance et jeunesse	8 129	7 494	8 172	9 323	9 583	9 068	11,0%	94,6%
eau et assainissement	652	715	658	589	682	682	3,5%	99,9%

<i>en milliers €</i>	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
énergie	3 382	4 105	3 454	3 204	3 585	3 585	3,8%	100,0%
alimentation	2 622	2 234	2 263	2 282	2 342	2 292	1,3%	97,9%
achats de fournitures	1 548	1 646	1 543	1 663	1 573	1 355	-12,2%	86,1%
DSP restaurant municipal	270	253	248	370	335	326	31,8%	97,5%
locations mobilières et immobilières	2 142	1 559	1 419	1 476	1 475	1 299	-8,4%	88,1%
maintenance des biens mobiliers et immobiliers	2 960	3 012	3 035	3 313	3 454	3 291	8,4%	95,3%
primes d'assurances	340	361	358	310	306	300	-16,3%	97,9%
documentation générale et technique	259	255	242	264	297	292	20,8%	98,2%
formation du personnel	210	232	182	308	392	276	51,5%	70,5%
honoraires et contentieux	289	376	511	624	855	696	36,3%	81,5%
fêtes et cérémonies	410	476	436	537	620	573	31,4%	92,4%
catalogues et imprimés	364	369	571	446	519	390	-31,7%	75,2%
transports	1 166	1 017	855	877	949	926	8,4%	97,6%
frais de télécommunications et d'affranchissement	370	355	315	381	382	314	-0,2%	82,4%
frais de gardiennage	1 789	1 569	1 597	1 563	1 591	1 541	-3,5%	96,9%
frais de nettoyage des locaux	3 661	3 785	3 967	3 923	3 953	3 924	-1,1%	99,3%
achat de places en crèches	1 473	1 348	1 211	1 243	1 243	1 099	-9,2%	88,4%
impôts et taxes	336	445	439	453	873	780	77,8%	89,4%
Remboursement de frais à GPSO	152	157	93	160	160	46	-50,1%	29,0%
autres (carburants, missions...)	477	437	452	527	521	431	-4,8%	82,6%
TOTAL	33 004	32 199	32 021	33 837	35 690	33 487	4,6%	93,8%

(*) BUDGET TOTAL 2019 : BUDGET PRIMITIF 2019, DÉCISIONS MODIFICATIVES 2019 ET VIREMENTS DE CRÉDITS

Les charges courantes ont des évolutions différentes selon leur nature. **Certaines connaissent une augmentation à hauteur de 2 292 K€ par rapport à 2018.** Elles portent notamment sur :

- **Les prestations de services** (+ 896 K€) par rapport à 2018 principalement du fait de l'augmentation :
 - des aliments proposés issus de l'agriculture biologique et circuit court d'une part et de l'externalisation de la fabrication des repas du groupe scolaire Glacières et Point du jour (+ 605 K€) ;
 - du périmètre du nouveau marché informatique étendu aux écoles et à des prestations d'administration (+85 K€) ;
 - des crédits alloués aux centres de loisirs liés à la hausse des effectifs, à la revalorisation du forfait attribué, et à l'ouverture d'un centre dans les locaux de l'école du numérique (+ 58 K€) ;
- **Les impôts et taxes** (+ 341 K€) du fait de la taxe sur les bureaux et les parkings créé par la loi de finance pour 2019 ;
- **La maintenance des biens mobiliers et immobiliers** (+ 255 K€) notamment dans les stades et les cimetières ;
- **Les honoraires et contentieux** (+ 185 K€) notamment du fait de nouveaux contentieux et d'autres, portées devant les juridictions pénales qui entraînent des procédures longues et coûteuses pour la Ville ;
- **Les fêtes et cérémonies** (+ 137 K€) notamment avec l'anniversaire du parrainage du Beautemps Beaupré (73 K€) et la sécurisation du marché de Noël (31 K€) ;
- **Les fluides** (eau et énergie + 130 K€) prennent en compte les nouveaux bâtiments et les différences liées au climat plus ou moins clément d'une année sur l'autre ;

- **La formation du personnel (+ 94 k€)** : la Ville a un plan de formation permettant de satisfaire le maximum de demandes de formations. De plus elle soutient également les agents souhaitant passer le BPJEPS ;
- **La DSP du restaurant municipal (+ 79 K€)** conformément au souhait de la Ville de baisser le coût supporté par les agents déjeunant au self.

A *contrario*, des postes de dépenses ont diminué entre 2018 et 2019 pour un montant total de - **826 K€**. Il s'agit, par exemple :

- **Les achats de fournitures (-187 K€)** liés à une gestion rigoureuse de l'ensemble des achats de fournitures, notamment de petit équipement dans toutes les directions opérationnelles (- 94 K€) ;
- **Les catalogues et imprimés (- 181 K€)** : en 2018, la Ville avait soutenu la réalisation du film « Woman » (100 K€) ;
- **des locations mobilières et immobilières (- 119 K€)** : le nombre de logements du patrimoine privé est en diminution régulière ;
- **de l'achat de places en crèches (- 112 K€)** faute de candidatures répondant aux besoins exprimés lors de la passation du dernier marché.

c. Les subventions et contingents

Les dépenses détaillées ici portent sur les subventions de fonctionnement versées à la fois aux associations dont les activités ont un intérêt communal, aux établissements publics (dont le FFCT à l'EPT GPSO) ou aux organismes publics intervenant en faveur des agents municipaux, ainsi que les participations obligatoires, les dépenses réalisées pour le fonctionnement de l'assemblée délibérante et les diverses autres dépenses inscrites aux comptes 65.

Le montant total des subventions et des participations qui ont ainsi été versées en 2019 est de 68 864 K€ contre 67 886 K€ en 2018, soit une augmentation de 1,4%.

<i>en milliers €</i>	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
subventions aux associations	6 346	6 117	6 209	8 363	8 440	8 404	35,3%	99,6%
subventions CLSPD	29	29	11	28	28	13	18,4%	47,8%
contingents	4 512	4 532	4 534	4 452	4 509	4 381	-3,38%	97,2%
subvention et reversement de contractualisation au CCAS	800	660	659	659	659	659	0,0%	100,0%
indemnités élus, formation élus, collaborateurs de groupes d'élus et frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 380	1 410	1 392	1 399	1 424	1 365	-1,9%	95,9%
subventions DSP	1 765	2 106	2 141	2 181	2 185	2 099	-1,9%	96,1%
admissions en non-valeurs	286	130	150	150	183	182	21,4%	99,8%
autres	36	59	41	54	48	44	8,7%	91,9%
Sous Total subventions-participations	15 153	15 042	15 137	17 285	17 475	17 148	13,3%	98,1%
FCCT	48 424	49 097	52 749	46 653	51 937	51 716	-2,0%	99,6%
TOTAL	63 577	64 139	67 886	63 939	69 412	68 864	1,4%	99,2%

(*) BUDGET TOTAL 2019 : BUDGET PRIMITIF 2019, DÉCISIONS MODIFICATIVES 2019 ET VIREMENTS DE CRÉDITS

- **Les subventions aux associations et aux organismes de droit privé** s'élèvent à 8 404 K€ en 2019 contre 6 209 K€ en 2018, soit une augmentation de 35,3% qui s'explique principalement par les subventions aux clubs sportifs au titre du haut niveau via l'enveloppe du contrat de développement du CD 92 et de l'initiative « Boulogne-Billancourt 2024 ».

- **Les subventions au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)** versées en 2019 s'élèvent à **13 K€**, montant en augmentation par rapport à l'année 2018 (11K€).
- **Les contingents et les participations obligatoires** s'élèvent à **4 381 K€** en 2019 contre 4 534 K€ en 2018, soit une diminution de - 3,38%.

Ce poste est composé de la participation au fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (2 031 K€ en 2019 contre 1 935 K€ en 2018), des participations aux dépenses des écoles privées (2 250 K€ en 2019 contre 2 482 K€ en 2018 en raison de la fin du dispositif de reversement par l'Etat de l'aide pour les rythmes scolaires) et des contributions de la Ville au syndicat mixte de Paris Métropole, au syndicat mixte du cimetière de Clamart et au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (100 K€ en 2019 contre 117 K€ en 2018).

- **Les subventions aux établissements publics et aux syndicats** restent stables à **659 K€**. Grâce à la mise en œuvre de la mutualisation, la subvention du CCAS est limitée à 500 K€ depuis 2017. De plus, à compter de 2016, la subvention de fonctionnement du CLIC (centre local d'information et de coordination) à hauteur de 159 K€ est versée dans le cadre de la contractualisation de la Ville et du conseil départemental des Hauts de Seine.
- **Les dépenses liées à l'assemblée municipale et aux groupes d'élus** s'élèvent à **1 365 K€** en 2019. Elles sont en baisse de 1,9% par rapport à 2018 (1 392 K€).
- Les subventions pour contrainte de service public versées dans le cadre des contrats de DSP sont en réduction de 1,9 % passant de 2 141 K€ en 2018 à 2 099 K€ en 2019.
- **Conformément à la préconisation de la CRC, les admissions en non-valeur** restent limitées à 182 K€ en 2019 (150 K€ en 2018). Le règlement intérieur sur les inscriptions et les nouvelles règles de paiement des factures d'activités portent également ses fruits.

Les admissions en non valeurs depuis 2002

en K€	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	
admissions en non-valeur	37,3	90,1	59,9	138,7	85,7	85,4	87,6	234,1	187,6	499,6	366,4	243,5	375,3	339,2	285,7	130,0	150,0	182,0	
	Moyenne 2002-2008							91	Moyenne 2009-2014				318	Moyenne 2015-2019 =					217
	Somme 2002-2008							547	Somme 2009-2014				1 907	Somme 2015-2019 =					1087

- **Les autres dépenses** pour **44 K€**, qui englobent notamment les dépenses relatives aux indemnités versées aux instituteurs pour leurs logements (2 K€), aux frais médicaux pour les enfants lors des classes de découvertes et des colonies de vacances, la ristourne correspondant aux chèques déjeuners (24 K€) et la contribution au fonds de solidarité logement (18 K€).
- **FCCT = 51 716 K€**

Depuis la création de la MGP au 1^{er} janvier 2016, le FCCT est l'unique flux financier entre la commune et l'EPT GPSO, ainsi au titre de la section de fonctionnement, il correspond à la somme de flux de dépenses et de recettes.

en milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Fiscalité ménage	24 755	25 337	25 849	26 417
Compensation part salaire	23 427	23 427	23 427	23 427
Transfert de compétences (hors aménagement)	242	333	605	402
Transfert de la compétence aménagement	so	so	1 518	959
« 4 ^{ème} composante »	so	so	1 350	1 942
Réforme du stationnement				-1 430
TOTAL	48 424	49 097	52 749	51 716

En 2019, la Ville a perçu de la MGP pour le compte de l'EPT GPSO, 23 427 K€ au titre de la compensation parts salaires et, en direct par la DGFIP, 26 417 K€ au titre de la fiscalité directe, soit 49 844 K€. Ces recettes ont été intégralement reversées à l'EPT GPSO via le fonds de compensation des charges transférées (FCCT) d'un montant total de 51 716 K€.

Ce dernier comprend par ailleurs :

- Un volet « transfert de compétences » commun à toutes les communes de GPSO : il s'agit de la somme des charges liées aux transferts de charges intervenus aux 1^{er} janvier 2016, 2017 et 2018 (605 K€). Cette ligne intègre également la ristourne liée au retard du déploiement des stations Vélib'2 (- 203 K€), soit un montant net de 402 K€;
- Un volet « transfert de la compétence aménagement » propre à certaines communes de GPSO : pour Boulogne-Billancourt, il s'agit du montant des échéances annuelles en intérêt et capital de l'ex-budget annexe Seguin-Rives de Seine désormais porté par GPSO. Les 959 K€ du CA 2010 correspondent aux charges d'intérêt ; le capital est remboursé en section d'investissement (*cf. infra*) ;
- Un volet « 4^{ème} composante » dont le contenu est défini entre chaque commune de GPSO et GPSO : pour Boulogne-Billancourt, il s'agit d'un renforcement du plan propreté sur le territoire de la ville (1 942 K€) ;
- Un volet de reversement des recettes FPS en compensation des amendes de police à la suite de la réforme du stationnement (- 1 430 K€).

d. Charges financières hors swaps

Les charges financières du budget principal se sont établies en 2019 à 1 835 K€ en forte baisse par rapport à 2018 (4 503 K€). Le montant élevé de 2018 était lié aux remboursements anticipés exceptionnels d'emprunts effectués au cours de l'exercice (1 879 K€ de charges d'intérêts liées à ces opérations).

e. Subventions aux budgets annexes

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes apparaissent en dépenses dans le budget principal et en recettes dans les budgets annexes concernés. Les écritures de ces budgets annexes font l'objet d'un développement détaillé ci-dessous (II).

Depuis 2018, les subventions d'équilibre provenant du budget principal ne concernent que les deux budgets annexes, Piscine-Patinoire et BBI Guide Pratique. Le budget annexe « Locations Immobilières » s'équilibre par des recettes propres.

<i>en milliers €</i>	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
Piscine-Patinoire	955	1 185	1 115	1 624	1 624	1 620	45,3%	99,8%
Publications	320	410	400	404	404	370	-7,5%	91,7%
TOTAL	1 275	1 595	1 515	2 027	2 027	1 990	31,4%	98,2%

(*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

f. Dépenses exceptionnelles

Les dépenses dites « exceptionnelles » sont en baisse de 20 % passant de 1 149 K€ en 2018 à 919 K€ en 2019.

Le chéquier famille 2019 et l'allocation municipale de garde apparaissent en diminution du fait d'une nouvelle méthode de rattachements. Les annulations de titres sur exercices antérieurs ont été très importantes (+ 121 K€). Cette augmentation est liée à des régularisations sur des recettes de la CAF perçues en 2018 et des pénalités devant être annulées.

<i>en milliers €</i>	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
allocation municipale de garde	560	498	540	510	508	293	-45,7%	57,7%
chéquier famille	318	235	288	280	280	165	-42,7%	58,9%
part. repas des élèves des écoles privées	131	97	121	110	130	129	6,5%	99,5%
autres bourses et prix	74	76	39	72	81	72	85,3%	89,7%
annulation de titres sur exercices antérieurs	476	259	75	123	247	196	162,1%	79,4%
autres charges exceptionnelles	72	60	86	59	80	64	-25,8%	79,8%
TOTAL	1 631	1 225	1 149	1 154	1 325	919	-20,0%	69,4%

(*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement (y compris les emprunts nouveaux)

Les recettes de la section d'investissement s'établissent à 14 623 K€ en 2019 contre 37 931 K€ en 2018 (montant exceptionnel du au FCTVA versé à la clôture du budget annexe aménagements), en incluant les produits de cessions et les emprunts nouveaux. Hors cessions et emprunts, les ressources propres d'investissement s'établissent à 6 482 K€ contre 28 916 K€ en 2018, soit une baisse de 77,6 %.

en milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total voté 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
FCTVA - a	2 621	4 328	22 985	2 559	2 559	2 621	-88,6%	102,4%
Taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement - b	2 387	1 225	1 896	1 302	1 302	421	-77,8%	32,3%
Amendes de police - c	1 274	1 774	2 004	0	574	574	-71,4%	100,0%
Subventions d'équipement - d	5 165	3 097	1 782	3 308	2 856	2 790	56,6%	97,7%
Cessions -e	3 541	9 464	4 015	8 181	5 976	4 941	-20,5%	82,7%
Autres recettes - f	59	232	249	95	95	77	-69,0%	81,2%
Recettes d'emprunt	0	12 500	5 000	6 724	6 095	3 200	-36,0%	52,5%
Total recettes d'investissement	15 047	32 619	37 931	22 170	19 457	14 623	-63,6%	75,2%

(*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

a. Le FCTVA

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), calculé sur la base des dépenses d'investissement 2018, s'est élevé à **2 621 K€** en 2019 contre 22 985 K€ en 2018.

En 2018, la clôture de l'ex-budget annexe Billancourt-Seguin avait entraîné la perception sur le budget principal du FCTVA lié aux dépenses effectuées sur ce budget, soit 17 994 K€.

b. Taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement

Depuis la réforme des taxes d'urbanisme, entrée en vigueur en mars 2012, la taxe d'aménagement (TA) s'est progressivement substituée à la taxe locale d'aménagement (TLE). La Ville ne perçoit désormais plus que la TA. Le produit de cette taxe (**421 K€**), assise sur la valeur des ensembles immobiliers faisant l'objet d'une autorisation de construction, est très variable.

c. Amendes de police

Cette recette connaît une forte diminution, passant de 2 004 K€ en 2018 à 574 K€ en 2019, du fait de la réforme du stationnement payant.

Cette réforme a en effet entraîné à partir de 2018 un changement dans la nature et la perception des recettes des différentes entités concernées. Les exercices 2018 et 2019 sont exceptionnels du fait du décalage de deux ans entre le versement des amendes de police et leur remplacement par le forfait post stationnement (FPS). Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la réforme, la Ville perçoit la totalité de la dotation de l'Etat relative aux amendes de police liées à la circulation mais ne perçoit plus de recettes des amendes émises au titre du stationnement.

Pour comparer à périmètre constant les années 2018 et 2019, il convient d'ajouter la recette de fonctionnement de 1 430 K€ qui a été perçue via le FCCT, la recette est ainsi stable en 2019 (574 K€ + 1 430 K€ = 2 004 K€).

d. Subventions d'équipement

La Ville a perçu en 2019 un soutien de ses divers partenaires à la réalisation d'équipements et de travaux pour un montant total de **2 790 K€** (contre 1 782 K€ en 2018) correspondant :

- Aux avances et acomptes de subventions accordés par le conseil départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement 2019-2021 pour le financement de la construction de la crèche Gallieni-Bellevue (462 K€), du réaménagement du groupe scolaire Fessart/Escudier (817 K€), du cimetière Pierre Grenier (382 K€) ainsi que la subvention pour la restauration des archives municipales (5 K€) ;
- Au solde de la subvention accordée par le Département pour l'école Denfert-Rochereau (30 K€) ;
- Aux soldes des subventions accordées par le Conseil régional pour la réhabilitation du stade Le Gallo (318 K€) ;
- Au versement intégral de la subvention accordée par le Conseil régional pour la construction du centre d'hébergement d'urgence de l'Olivier (400 K€) ;
- Aux soldes de subventions accordées par le Conseil régional pour le gymnase Souriau (15 K€) et pour l'achat d'un véhicule cynophile pour la police municipale (6 K€) ;
- A l'acompte de la subvention accordée par le conseil régional d'Ile-de-France pour le transfert du Musée Paul Landowski (18 K€) ;
- Au solde de la subvention accordée par le Conseil national pour le développement du sport pour les travaux d'accessibilité du stade Le Gallo (122 K€) ;
- Aux soldes de subventions accordées par le SIPPEREC pour la crèche du Parchamp (10 K€), l'école Billancourt (31 K€), l'école Denfert-Rochereau (10 K€) et l'achat de véhicules électriques (31 K€) ;
- Au solde de la subvention accordée par la CAF pour les travaux de la crèche des Longs Prés (120 K€) ;
- Au solde de la subvention du Conseil départemental pour le mail paysager du Pont de Sèvres (14,3 K€ reversés intégralement à la SPL Val de Seine Aménagement).

Le Département est le principal financeur de la Ville (61,3 % des subventions perçues en 2019) devant la Région (26,8 %). Les secteurs bénéficiaires sont l'éducation (31,4 %), la petite enfance (21,2 %), le sport (16,3 %), le social (14,3%).

e. Les cessions

Les produits de cessions sont constatés en fonctionnement (compte 775) mais constituent en réalité une ressource propre d'investissement, c'est pourquoi la prévision budgétaire est inscrite en section d'investissement. En 2019, la Ville a perçu 4 941 K€ au titre des cessions :

- De véhicules pour un montant total de 30 K€ ;
- Du droit de jouissance d'un jardin sis 22 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny pour 15 K€ ;
- D'un terrain sis 20 rue de Meudon pour le Centre d'Hébergement d'Urgence de l'Olivier, pour 3 590 K€ ;
- D'un appartement sis 171 rue de Silly pour 385 K€ ;
- D'un ensemble appartement et caves sis 113 rue d'Aguesseau pour 920 K€.

f. Autres recettes

Ces recettes correspondent à des dépôts de garantie (72 K€) et à une opération effectuée pour compte de tiers à hauteur de 5 K€ (débaras, nettoyage et désinfection d'un appartement).

g. Les emprunts nouveaux

Un emprunt nouveau, soit 3 200 K€, correspond à un contrat de type revolving passé avec le Crédit agricole Ile de France.

2. Les dépenses d'investissement (y compris le remboursement de dette)

Mouvements réels seuls en milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018 A	BP 2019	Budget total 2019 B (*)	CA 2019 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
Crédits de paiement	31 998	44 288	24 132	46 176	47 473	38 604	-12,8%	81,3%
Autres (remboursement de taxes, cautions...)	5	13 121	250	207	207	115	-99,1%	55,4%
Subvention au budget annexe Piscine Patinoire	583	321	301	627	627	51	-84,2%	8,1%
Travaux en régie	2 369	2 998	3 000	3 000	3 000	2 998	0,0%	99,9%
Remboursement de dette	6 382	6 403	34 626	12 348	12 348	5 286	-17,4%	42,8%
Total	41 337	67 131	62 308	62 357	63 654	47 053	-29,9%	73,9%

(*) hors mouvements équilibrés en dépenses et en recettes

(**) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019

Sur le budget principal, les dépenses d'investissement étaient prévues à hauteur de 63,4 M€. Au **CA 2019**, elles sont de **47,1 M€**. Ces dépenses intègrent, notamment :

- **le remboursement de la dette : 5,3 M€ réalisés correspondant aux remboursements contractuels de la dette ;**
- Les autres dépenses : Le BP 2019 prévoyait une subvention pour financer les travaux de la Piscine patinoire de 627 K€. Il n'a été dépensé que **51 K€ car les travaux effectués sur la Piscine et la patinoire** n'ont pas été aussi importants que prévus ;
- Les dépenses d'équipement : il s'agit des dépenses de travaux récurrents, de gros projets ou de subventions. En 2019, les **dépenses d'équipement s'élèvent à 38,6 M€** à comparer avec les prévisions à hauteur de 47,5 M€, soit un taux de réalisation de 81 %.

a. Situation cumulée des AP et des CP en 2019

a.1 Les autorisations de programmes

Concernant le périmètre des dépenses d'équipement, la présentation retenue est identique à celle des années précédentes : sont ici examinés les comptes des classes 20 « Immobilisations incorporelles », 21 « Immobilisations corporelles » et 23 « Immobilisations en cours » en excluant les travaux en régie et les corrections d'actifs.

L'exécution des AP/CP en 2019 peut être synthétisée de la manière suivante (en K€) :

	AP votées pour 2019 et années suivantes	Reports 2018	CP votés en 2019	Mandaté 2019	Restes à réaliser 2019
Budget principal	171 466	0	47 473	38 604	0

Les réalisations sont détaillées ci-après par budget concerné, par autorisation de programmes (AP) et par crédits de paiement (CP).

Le montant total des AP pour 2019 et les années suivantes était de 171 466 K€ et se décomposait de la manière suivante :

- 33 388 K€ au titre des opérations récurrentes concernant les travaux sur les bâtiments publics, l'acquisition de matériels informatiques et de biens mobiliers ;
- 11 732 K€ au titre des subventions d'équipement versées à des tiers, telles que les subventions versées à GPSO, à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, ou encore les subventions pour surcharges foncières ;
- 126 346 K€ au titre des opérations dites « projet » au sein desquelles l'équipement omnisports (72 174 K€), les réhabilitations des écoles Fessart/Escudier et Lazarehoche/Denfert-Rochereau (7 778 K€), l'opération Cimetière Pierre Grenier (6 100 K€), l'opération liée à la crèche Galliéni-Bellevue (5 123 K€), la rénovation du Foyer de l'Olivier (4 084K€), les fusions d'écoles (3 970 K€), l'Espace Bernard Palissy (3 900 K€), Boulogne 2024 (2 500 K€), les bulles de tennis (1 300 K€), le club seniors Carnot (816 K€), étant précisé que ces montants ne correspondent pas au total des opérations depuis l'origine mais au reste à réaliser à partir de 2019.

À la clôture de l'exercice 2019, compte tenu des réalisations 2019 (38 604 K€), des opérations à clôturer et des restes à réaliser (0 K€), le montant des AP pour les années suivantes s'élève à 108 885 K€.

a.2 Les Crédits de Paiement

En 2019, le montant des CP votés s'est élevé à 47 473 K€. Ils ont été inscrits lors des délibérations budgétaires suivantes :

BP 2019 :	46 176 K€
DM 2019 :	1 297 K€

Compte tenu des crédits reportés de l'exercice 2018, la capacité de mandatement de l'exercice 2019 était de 47 473 K€ (contre 42 957 K€ en 2018).

Les reports de CP 2019 sur 2020, limités aux subventions d'investissement restant à verser, sont nuls.

b. Résultats d'exécution de l'exercice 2019

Les CP mandatés en 2019 se sont élevés à 38 604 K€, soit un taux de réalisation de 81 % par rapport à la capacité de mandatement.

Les crédits réalisés sont présentés ci-dessous :

Services Généraux : **9 005 K€** (contre 8 648 K€ en 2018).

Les opérations projets portent pour l'aménagement paysager du Cimetière Pierre Grenier (131 K€), 4 K€ pour l'achat de fauteuils de travail dans le cadre de l'opération RH-amélioration des conditions de travail, la GRC (229 K€), les logiciels de paye et de gestion du temps de travail (20 K€), l'Espace Bernard Palissy (249 K€ dont 179 K€ pour la réhabilitation de la chaufferie), 56 K€ pour l'Ad'ap (dont 29 K€ pour la réalisation des registres d'accessibilité, 10 K€ pour la mise aux normes des escaliers extérieurs et 5K€ pour la modification des mains courantes de la salle des Fougères) et la sécurité électrique dans les bâtiments communaux (73 K€).

Les dépenses d'investissement récurrent enregistré sur cette fonction sont pour :

- 49% des acquisitions de matériel informatique, de logiciels et de réseau ;
- 33% des dépenses de travaux sur les bâtiments administratifs avec notamment les travaux de rénovation de l'Espace Palissy (173K€), de la Maison Walewska (60 K€), l'aménagement du salon central, les travaux de rénovation du CTM ;
- 18% d'acquisition d'équipements, de matériels et de mobiliers.

À ces dépenses, il convient d'ajouter la subvention d'équipement versée à l'association diocésaine de 100 K€ pour les travaux des salles paroissiales de Ste Cécile et 100 K€ à la fondation du Patrimoine pour la restauration de Notre-Dame-de-Paris ainsi que la composante FCCT d'investissement (remboursement à l'euro l'euro de la Ville à l'EPT GPSO de l'ex-budget Billancourt Seguin) pour 4 047 K€.

Sécurité : **309 K€** (contre 373 K€ en 2018).

Les dépenses réalisées sur la fonction « Sécurité » en 2019 concernent la participation versée à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris au titre des dépenses d'investissement (214 K€), l'opération de vidéoprotection (88 K€, notamment 24 K€ pour le remplacement de caméras et 59 K€ pour l'extension du dispositif de vidéoprotection) et l'acquisition de matériels pour la police municipale (7 K€).

Enseignement : **14 154 K€** (contre 7 032 K€ en 2018).

En 2019, les dépenses d'équipement réalisées en matière d'enseignement reposent essentiellement sur les travaux effectués dans les écoles existantes (885 K€ pour les écoles maternelles - par exemple 115 K€ pour la rénovation de la cour de la maternelle Dôme, 1 043 K€ pour les écoles élémentaires - par exemple pour l'élémentaire Sèvres, la réfection de l'étanchéité pour 66 K€, les travaux de peinture pour 35K€ - et 223 K€ pour les locaux de restauration scolaire, dont 52K€ pour le restaurant scolaire Bartholdi), le plan numérique pour 2 299 K€ (dont 53K€ de travaux de câblage, 1 632K€ pour le déploiement du courant fort, 79 K€ pour l'achat d'ordinateurs pour les écoles, 63K€ pour les iPad dans les écoles) et sur l'achat de mobiliers et matériels (907 K€, dont par exemple 78 K€ de manuels scolaires pour les écoles élémentaires).

Les autres dépenses concernent la réhabilitation de l'école Fessart/Escudier (3 198 K€ dont 310 K€ pour l'accessibilité), les fusions des écoles Sèvres/Galliéni et Forum/Castéja (2 925 K€), la réhabilitation de l'École Lazare Hoche/Denfert Rochereau (2 602 K€ dont 1 824 K€ pour l'accessibilité), le groupe scolaire Billancourt (175 K€), l'école du Numérique (116 K€), les crédits pour les études liées à la réhabilitation du centre d'hébergement, du restaurant scolaire et de la cuisine de production Pierre Grenier notamment en vue de l'accueil des jeunes espoirs basketteurs (91 K€), l'École Maître Jacques (61 K€, dont 58 K€ de travaux de menuiserie).

Culture : **1 640 K€** (contre 1 351 K€ en 2017).

Les dépenses d'équipement relatives à la fonction « Culture » comprennent notamment :

- Les dépenses récurrentes (1 629 K€). Ces dépenses concernent la rénovation des bâtiments (dont le réaménagement du 3^e étage de la médiathèque Landowski, le remplacement des éclairages du cinéma Landowski, le remplacement de l'éclairage extérieur du Musée Belmondo, le remplacement des éclairages de la grande salle du Carré Belle Feuille), ainsi que les acquisitions culturelles telles que les fonds documentaires (427 K€), œuvres d'art (108 K€), équipements scéniques, pour un montant de 759 K€ ;
- Des subventions d'équipement pour 10 K€ ;
- Des travaux d'accessibilité pour 0,4 K€.

Sports : **3 600 K€** (contre 3 532 K€ en 2018).

Les dépenses d'équipement rattachées à la fonction « Sports » concernent :

- La constitution de la SCIC Boulogne 2024 (1 801 K€), la phase 2 des travaux du complexe sportif Le Gallo (48 K€), les bulles de tennis (45 K€) ;
- Les travaux et interventions sur l'ensemble des bâtiments sportifs de la Ville (1 069 K€) tels que la réfection totale de l'étanchéité de la toiture terrasse du gymnase Abondances (178 K€), de la piste de course du gymnase Denfert-Rochereau (79 K€) ;
- L'acquisition de matériels et équipements sportifs (82 K€, dont par exemple 7 K€ de matériel de musculation, 5 K€ pour la mise en sécurité du mur d'escalade) ;
- Des travaux d'accessibilité pour 142 K€ ;
- Des travaux de mise en sécurité électrique pour 113 K€
- Des subventions d'équipement à diverses associations (272 K€) dont 250 K€ pour l'ACBB, et 20 K€ pour Voiles de Seine, 2 K€ pour les Scoubabous.

Jeunesse : **232 K€** (contre 131 K€ en 2018).

Il s'agit principalement de dépenses de travaux (162 K€) dans les centres de loisirs - par exemple 17 K€ pour l'agrandissement du centre de loisirs élémentaire Maître Jacques - ou dans des bâtiments dédiés à la jeunesse - par exemple 18 K€ de travaux dans la salle de musique rue de Clamart - ainsi que l'acquisition d'équipements (59 K€) pour les activités de la jeunesse. Par ailleurs, 10 K€ de subventions d'équipement ont été versées en 2019 à plusieurs associations boulonnaises.

Actions Sociales : **3 051 K€** (contre 360 K€ en 2018).

Les dépenses d'équipement au titre de l'action sociale ont notamment concerné en 2019 les travaux du foyer d'hébergement l'Olivier (3 037 K€), les travaux sur les bâtiments dédiés à l'action sociale (7 K€), dont le remplacement du système de sécurité incendie.

Famille : **4 210 K€** (contre 1 287 K€ en 2018).

Les dépenses d'équipement rattachées à la fonction « famille » concernent :

- Le début de l'aménagement de la coque de la crèche Gallieni Bellevue (2 998 K€) ;
- 27 K€ pour la crèche de la ferme ;
- les études et travaux de l'agenda Ad'ap (46 K€) ;
- les travaux et interventions sur l'ensemble des bâtiments de petite enfance et d'accueil des seniors (938 K€) ;
- l'acquisition de matériels et équipements (122 K€).

Logement : **406 K€** (contre 773 K€ en 2018).

Ce poste est constitué de travaux sur le patrimoine privé de la Ville (48 K€) et de surcharges foncières (358 K€).

Urbanisme : **70 K€** (contre 177 K€ en 2018).

Cette opération comprend des études pour 70 K€.

Opérations d'Aménagement : **1 221 K€** (contre 39 K€ en 2018).

Les réalisations constatées en 2019 sur cette fonction concernent des frais d'acquisitions immobilières et des diagnostics.

Voirie/environnement/politique de la ville : **282 K€** (contre 231 K€ en 2018)

Les dépenses de voirie et d'espaces verts (177 K€) concernent principalement les interventions sur les bouches à incendie (114 K€), des travaux dans les locaux des cantonniers et pour les espaces verts au titre du groupement de commandes (28 K€).

De plus, 13 K€ ont été dépensés au titre des autorisations d'urbanisme et 11K€ pour la Politique de la Ville.

6 K€ ont aussi été consacrés à des subventions aux associations dans le cadre de la politique de la ville et 30 K€ de participation à l'achat de vélos à assistance électrique.

Actions économiques : **478 K€** (contre 197 K€ en 2018).

Les dépenses concernent les interventions sur les marchés d'approvisionnement (305 K€) et la sécurité électrique dans les marchés.

.....

Bilan de la première période de l'Ad'ap allant de 2016 à 2019 :

Sur les 54 établissements concernés par l'ad'ap de Boulogne-Billancourt au titre des trois premières années :

- 11 établissements sont sortis du périmètre en raison d'une évolution patrimoniale (vente, pas d'affectation, à démolir, passé en Code du travail...) : Tribunal d'Instance, relais assistance maternelle, Ex-club Seniors, CHH Aurore « l'olivier », Bains douches du Parchamp, Maison du droit, RAM, locaux vides, Maisons de quartiers.

- 20 équipements ont été rendus accessibles :12 attestations d'accessibilité d'ores et déjà obtenues, pour les 8 autres bâtiments dont les travaux sont terminés l'instruction est en cours ;

- 23 restent à terminer pour 2020 (dont 5 confiés à la SPL - Groupes scolaires Fessart/Escudier, Denfert Rochereau/Lazare Hoche, Castéja, Cimetière, Bernard Palissy).

Un rapport d'étape portant sur les 4,5 premières années sera à fournir à la préfecture en avril 2021.

c. Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre étant toujours équilibrées, elles ne modifient pas le résultat global du compte administratif mais les résultats respectifs des deux sections du budget.

<i>en milliers €</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes de fonctionnement	4 696	3 384	7 996	4 696	3 705
Dépenses de fonctionnement	26 314	19 091	44 041	26 314	21 002
Solde fonctionnement (a)	-21 618	-15 707	-36 045	-21 618	-17 298
Recettes d'investissement	31 181	21 014	49 020	31 181	25 162
Dépenses d'investissement	9 563	5 306	12 975	9 563	7 865
Solde investissement (b)	21 618	15 707	36 045	21 618	17 298
Total effet mouvements d'ordre (a+b)	0	0	0	0	0

c.1 Nature des opérations

En 2019, les opérations d'ordre représentent 28 867 K€. Pour la section de fonctionnement, les recettes sont de 3 705 K€ et les dépenses de 21 002 K€. Le solde, soit 17 297 K€, réduit l'autofinancement réel dégagé sur la section de fonctionnement par un transfert vers la section d'investissement permettant notamment de diminuer à due proportion le besoin de financement.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent ainsi à 25 162 K€ et les dépenses à 7865 K€.

Cessions d'actifs

Lorsque la Ville vend un bien inscrit dans son patrimoine, la réglementation comptable prévoit la constatation de la sortie de l'actif pour la valeur nette comptable du bien cédé et la constatation d'une part, de la vente, et d'autre part, de la différence entre la valeur comptable et la vente. Le produit de ces ventes est transféré en section d'investissement.

Pour les ventes intervenues en 2019, les inscriptions budgétaires du compte administratif sont les suivantes :

- Pour les sorties d'actifs, en dépenses de fonctionnement (compte 675) et en recettes d'investissement (comptes 21) un montant de 1 445 K€ ;
- Pour la constatation des plus-values, en dépenses de fonctionnement (compte 676) et en recettes d'investissement (compte 192), un montant de 3 496 K€ ;
- Pour la constatation de moins-values (compte 776 en recettes de fonctionnement et compte 192 en dépenses d'investissement), le montant est nul ; aucune moins-value en 2019.

En 2019, la Ville a également cédé à l'euro symbolique des biens d'une valeur de 1 457 K€ (Allée du Forum, Espace Forum, coursives de la Seine musicale).

Les amortissements

En application de la nomenclature M14, certaines acquisitions (pour l'essentiel les biens meubles) doivent être amorties à partir de l'année suivant leur entrée dans l'actif de la Ville, les durées d'amortissement ayant été fixées par délibérations du conseil municipal.

En 2019, les dotations techniques apparaissent en dépenses de fonctionnement (compte 6811) et en recettes d'investissement (comptes 2805, 2808 et 281) pour 11 825 K€.

Les amortissements des frais d'études s'élèvent à 572 K€ en dépenses de fonctionnement (compte 6811) et recettes d'investissement (compte 2802, 28031 et 28033).

Les amortissements des subventions d'équipement s'élèvent à 3 345 K€ en dépenses de fonctionnement (compte 6811) et recettes d'investissement (compte 2804).

Provision pour dépréciation des comptes des actifs circulants

En 2019, les informations communiquées par le trésorier municipal en matière de restes à recouvrer conduisent à augmenter la provision pour créances irrécouvrables de 320 K€.

Provision et reprise de provision pour risques et charges

La provision constituée au titre des contentieux a fait l'objet d'une reprise (667 K€) à la suite des jugements rendus par le tribunal d'instance et la cour administrative d'appel ne donnant pas lieu à un recours de la partie adverse.

Dons et legs

En 2019, aucun don ni legs n'a été reçu.

Transfert de frais d'études

Ces mouvements consistent à transférer les frais d'études (comptes 2031) et d'insertion (compte 2033), réalisés antérieurement et se rattachant à des programmes d'équipement ayant connu un début d'exécution, sur des comptes d'immobilisations en cours (comptes 23 et 21). Ces écritures d'un montant de 2 703 K€ sont équilibrées en dépenses (comptes 205, 21 et 23) et en recettes (compte 203).

Récupération d'avances sur marché

Suivant les modalités indiquées dans les marchés concernés, les avances accordées par la collectivité doivent être remboursées par les titulaires des marchés, en dépenses (comptes 21 et 23) et en recettes (238). Cette année, il n'y a pas eu de reprise d'avances.

Les travaux et les études en régie

Il s'agit d'immobilisations créées par la Ville pour elle-même. Ont été comptabilisés en 2019 des travaux et des études pour 2 998 K€ (recettes au compte 72, dépenses aux comptes 2031 et 2313).

Reprise subventions transférables

Les subventions transférables participent au financement des immobilisations amortissables par une écriture inverse au flux d'amortissement. Elles doivent faire l'objet chaque année d'une reprise à la section de fonctionnement (compte 777) et disparaître du bilan simultanément à l'amortissement de l'immobilisation (compte 139). Cette année la reprise s'élève à 40 K€.

c.2 Tableau récapitulatif des opérations d'ordre

<i>en milliers €</i>	Dépenses de fonctionnement			Recettes d'investissement		
Désignation de l'opération	Fonction	Compte	Montant	Fonction	Compte	Montant
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	934	675	1 445	914	21	1 445
Plus-Value des immobilisations cédées	934	6761	3 496	914	192	3 496
Autres charges exceptionnelles	934	678	0	914	271	0
Cessions d'actifs			4 941			4 941
Amortissements techniques	934	6811	11 825	914	2805;2808;281	11 825
Amortissements des frais d'études	934	6811	572	914	2802;2803 1 28033	572
Amortissements des subventions d'équipement versées	934	6811	3 345	914	2804	3 345
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			15 742			15 742
Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	934	6862	0	914	4817	0
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	934	6817	320	914	4912	320
Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	934	6815	0	914	15112	0
TOTAL dépenses de fonctionnement			21 002	Sous-total recettes d'investissement		21 002

<i>en milliers €</i>	Dépenses d'investissement			Recettes de fonctionnement		
Désignation de l'opération	Fonction	Compte	Montant	Fonction	Compte	Montant
Moins-Value des immobilisations cédées			0			0
Etudes en régie (immobilisations incorporelles)	914	192	1 864	934	721	1 864
Travaux en régie (immobilisations corporelles)	914	2313	1 134	934	722	1 134
Travaux et études en régie			2 998			2 998
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	914	4912	0	934	7817	0
Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	914	15112	667	934	7815	667
Reprise subventions transférables	914	139	40	914	777	40

Sous-total dépenses d'investissement	3 705	Total recettes de fonctionnement	3 705
---	--------------	---	--------------

<i>en milliers €</i>	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Désignation de l'opération	Fonction	Compte	Montant	Fonction	Compte	Montant
Dons et legs en capital	910	2161	0	910	10251	0
Opérations afférentes à l'emprunt			0	910	16449	0
Transfert frais d'études et récupération d'avances sur marchés	910	23	2 702	910	203	2 703
	910	21	1		238	0
	910	2051	0			
Total transfert études et récupération d'avances sur marché			2 703			2 703
Cession à titre gratuit	910	2044	1 457	910	21	1 457
Transferts droits à déduction de TVA	910	2762	0	910	21	0

Sous-total dépenses et recettes d'investissement	4 160		4 160
TOTAL dépenses et recettes d'investissement	7 865		25 163

TOTAL GENERAL			28 867			28 867
----------------------	--	--	---------------	--	--	---------------

d. Restes à réaliser

En 2019, aucune dépense n'est à reporter, l'état des restes à réaliser est donc nul.

C- RÉSULTAT DE L'EXERCICE (M14)

L'excédent de la section de fonctionnement du seul budget principal s'élève à 26 990 K€, hors recette de cessions. Le report à nouveau excédentaire de l'exercice 2018 (26 451K€) porte ce résultat à 52 748 K€.

Après prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement de 31 738 K€ et des reports d'investissement (0 K€ en dépenses), le résultat net de clôture est ramené à **21 010 K€**.

Le résultat d'exécution 2019 du budget principal de la maquette M14, comme les résultats d'exécution des budgets annexes (détaillés dans la partie II du présent rapport), a fait l'objet d'une reprise anticipée au BP 2020.

RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL (M14)	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019
mouvements réels (cessions retraitées)				
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	237 540	233 752	238 025	238 306
Travaux en régie	2 998	2 998	3 000	2 998
Restes à réaliser en fonctionnement		0	0	0
Total recettes de fonctionnement (1)	237 540	236 751	241 025	241 304
Dépenses de fonctionnement	214 628	218 587	211 716	214 314
Restes à réaliser en fonctionnement	0	0	0	0
Total dépenses fonctionnement (2)	214 628	218 587	211 716	214 314
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	22 912	18 164	29 309	26 990
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4) (yc Billancourt Seguin)	11 149	10 581	14 853	25 758
Résultat cumulé de fonctionnement (5) =3+4	34 061	28 745	44 162	52 748
Recettes d'investissement (yc cessions) (6)	18 422	45 064	45 064	14 623
Dépenses d'investissement (7)	41 976	54 020	64 508	47 053
<i>dont travaux en régie</i>	2 998	2 998	3 000	2 998
<i>dont CP</i>	31 998	44 288	24 132	38 604
Solde des résultats antérieurs d'investissement (8)(yc Billancourt Seguin)	-2 924	-10 564	1 733	693
Besoin de financement (9) = 6-7+8	-23 480	-21 400	-17 711	-31 738
Résultat brut (10) =3+4+9	10 581	7 345	26 451	21 010
Reports Recettes (11)		0	0	0
Reports Dépenses (12)	0	0	0	0
Résultat disponible(13) = 10+11-12	10 581	7 345	26 451	21 010
Fonds de roulement de l'exercice hors RAR	10 581	7 345	26 451	21 010

D- LA DETTE

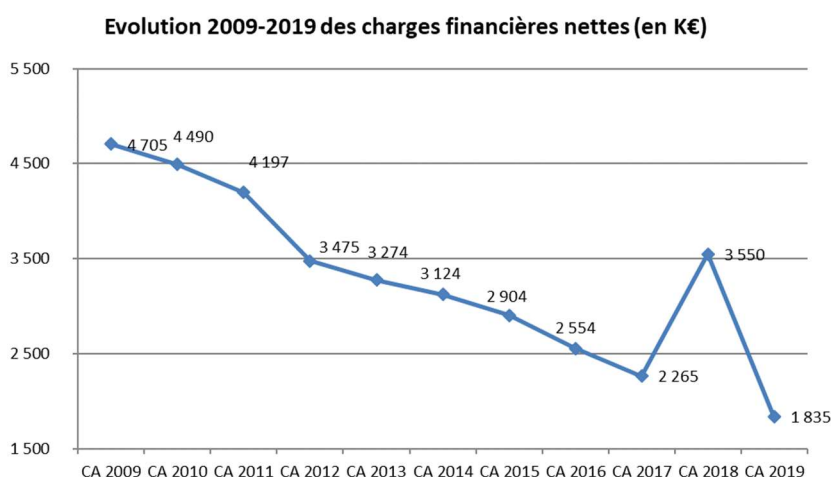
La dette et l'évolution de celle-ci ont fait l'objet d'un précédent **rapport présenté par l'exécutif lors du conseil municipal du 23 janvier 2020**. Ce rapport dresse un état des lieux de la dette consolidée au 31 décembre 2019 :

- L'encours de dette est classé 100 % 1A, soit le profil de risque le plus faible au sens de la charte Gissler (ou charte de bonne conduite). Il se compose d'emprunts à taux fixe et d'emprunts à taux variable simples indexés sur des indices monétaires de la zone euro ;
- Selon la grille élaborée par le prestataire Finance Active, le risque global associé à l'encours de dette est de 1 (sur une échelle allant de 1 à 5), soit un niveau de risque le « plus bas possible » ;
- Les emprunts à taux variables représentent 37 % de l'encours, les emprunts à taux variables couverts 30 %, et les emprunts à taux fixes 33 % : la ventilation de la dette est équilibrée ;
- Le taux moyen s'établit à 2,59 % ;
- L'encours consolidé a été diminué de moitié en onze ans (budget principal et budget annexe Piscine Patinoire) depuis 2008 (soit - 86 M€ sur la période, et -100 M€ en incluant le budget annexe aménagement transféré à l'EPT GPSO). La dette est, en effet, passée de 155,9 M€ en 2008 à 69,9 M€ en 2019. La capacité de désendettement consolidée est de 2,5 ans en 2019 (2,3 ans sur le budget principal).

Dans le cadre de la stratégie de gestion active et de sécurisation de la dette menée depuis plusieurs années, ce rapport a présenté les actions réalisées en 2019 ainsi que les perspectives d'évolution de l'endettement et la gestion de la dette pour l'année suivante.

a. Les charges financières

Au total, les charges financières se sont élevées à **1 835 K €**, soit une diminution de 1 715 K€ (3 550 K€ en 2018). Pour pouvoir comparer les deux années, il convient d'isoler les ICNE qui s'élèvent à - 65 K€ en 2019 contre - 999 K€ en 2018 (ce dernier montant prend en compte les ICNE d'une partie des emprunts du budget annexe Billancourt-Seguín intégrés au budget principal en 2017) des charges dues au titre du remboursement anticipé de ces emprunts en 2018 (c.668) soit 1 879 K€. Les charges financières *stricto sensu* (c. 66111) ont quant à elles baissé de 817 K€, passant ainsi de 2 695 K€ en 2018 à 1 878 K€ en 2019.



Les principaux mouvements liés aux charges financières sont les suivants :

En milliers d'euros	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
(I) Charges financières (et charges assimilées) - A + B	5 391	5 242	4 755	3 941	3 742	3 508	3 214	2 799	2 427	4 503	1 835
Intérêts dette long terme B. ppal (66111 + 66112)	3 200	4 202	4 128	3 350	3 167	2 967	2 740	2 489	2 238	1 696	1 813
Intérêts dette court terme (6615 + 6618)	562	309	63	20	-	88	57	27	20	28	-
Commissions diverses, dont indemnité RA (668)	916	84	123	143	167	128	151	78	41	1 907	22
Charges financières des SWAPS (668)	713	646	441	426	409	325	266	204	128	872	-
(II) Produits financiers (Total compte 76 - Budget principal)	686	751	558	465	468	384	310	245	162	954	-
Produits financiers des SWAPS (7688)	686	751	558	465	467	384	310	245	162	954	-
(I) - (II) Charges financières nettes	4 705	4 490	4 197	3 475	3 274	3 124	2 904	2 554	2 265	3 550	1 835

Les frais financiers du budget principal se décomposent ainsi :

- 1 879 K€ d'intérêts de dette long terme dont il faut retirer 65 K€ (-1 030 K€ en 2018 et +965 K€ en 2019) de variation des intérêts courus non échus de la dette long terme, soit **1 813 K€** ;
- **0 K€** d'intérêts de dette court terme imputables au budget principal, aucun tirage n'ayant été effectué sur les lignes de trésorerie en raison d'une trésorerie positive ;
- **22 K€** de commissions diverses (commissions de non-utilisation et frais de dossier des nouveaux contrats).

b. Les opérations en capital

La synthèse des écritures de dette du budget principal (comptes de la classe 16) se présente ainsi :

Dépenses au compte 16 (Opérations réelles - en K€)		Recettes au compte 16 (Opérations réelles - en K€)	
Amortissement des emprunts revolving consolidés	1 593	-	Emprunts revolving consolidés
Amortissement des autres emprunts classiques	3 644		Emprunts classiques
Amortissement des emprunts CAF	49	-	Emprunts CAF
Total amortissement des emprunts (A)	5 286	0	Total emprunts nouveaux (A)
Remboursement anticipé emprunts (B)			
Dépôts et cautionnements remboursés (C)	24	13	Dépôts et cautionnements reçus (B)
TOTAL COMPTE 16 (hors écritures équilibrées) (A) + (B) + (C)	5 310	13	TOTAL COMPTE 16 (hors écritures équilibrées) (A) + (B)
Refinancement de la dette (D)	-	-	Refinancement de la dette (C)
Écritures équilibrées au titre de l'utilisation des contrats revolving en lignes de trésorerie (E)	0	3 200	Écritures équilibrées au titre de l'utilisation des contrats revolving en lignes de trésorerie (D)
TOTAL COMPTE 16 (écritures équilibrées) (D) + (E)	0	3 200	TOTAL COMPTE 16 (écritures équilibrées) (C) + (D)
TOTAL COMPTE 16 = (A) + (B) + (C) + (D) + (E)	5 310	3 213	TOTAL COMPTE 16 = (A) + (B) + (C) + (D)

Hors écritures équilibrées, les dépenses réelles totales du budget principal au compte 16 se sont élevées à 5 310 K€ en 2019 contre 34 632 K€ en 2018.

Ce montant comprend principalement l'amortissement de la dette bancaire, à hauteur de 5 286 K€ et le remboursement de dépôts et cautionnements reçus, pour 24 K€.

L'amortissement de la dette bancaire (5 286 K€) correspond à :

- L'amortissement des emprunts revolving consolidés, pour 1 593 K€ (inscrit au compte 16441) ;
- L'amortissement des autres emprunts bancaires à taux fixe ou à taux variable, pour 3 644K€ (inscrit au compte 1641) ;
- L'amortissement de prêts à taux 0 % consentis par la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF) au titre de structures périscolaires ou de petite enfance, pour 49 K€ (inscrit au compte 16818).

Les recettes réelles totales du budget principal au compte 16 se sont quant à elles élevées à **3 213 K€**. Elles correspondent au tirage de 3 200 K€ effectué sur l'emprunt revolving contracté par la Ville au cours de l'exercice et à l'encaissement de dépôts et cautionnements (13 K€).

c. L'encours de dette au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, l'encours de dette du budget principal s'établit à 62 853 K€.

Après ajout de la dette du budget annexe Piscine-Patinoire, d'un montant de **7 000 K€** (tirage revolving), l'encours de dette consolidée à cette même date s'élève à **69 853 K€ (contre 155 944 M€ en 2008)**, s'inscrivant ainsi dans le mouvement de repli initié depuis 2008 (- 86 091 K€ sur la période, soit - 55 %).

	au 31/12/2008	au 31/12/2009	au 31/12/2010	au 31/12/2011	au 31/12/2012	au 31/12/2013	au 31/12/2014	au 31/12/2015	au 31/12/2016	au 31/12/2017	au 31/12/2018	au 31/12/2019
Encours global de dette	155 944	149 227	134 877	115 576	104 465	91 580	84 554	77 436	70 571	76 339	73 870	69 853
budget principal	138 144	131 962	119 997	106 141	90 529	79 420	73 734	67 391	61 009	67 106	64 939	62 853
dont emprunts classiques et revolving	138 144	131 962	119 997	106 141	90 529	79 420	73 734	67 391	61 009	67 106	64 939	59 653
- dont emprunts taux fixes	54 897	81 879	73 050	64 063	56 538	50 343	46 042	41 083	36 086	31 067	26 011	22 946
- dont emprunts taux variables	83 247	50 084	46 947	42 077	33 991	29 077	27 692	26 308	24 923	36 039	38 929	36 707
dont tirages revolving	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 200
budgets annexes	17 800	17 265	14 880	9 435	13 936	12 160	10 820	10 045	9 562	9 233	8 931	7 000
dont emprunts classiques	-	-	-	-	-	-	-	-	1 862	4 130	6 613	-
- Piscine - Patinoire	-	-	-	-	-	-	-	-	1 862	4 130	6 613	-
dont tirages revolving	17 800	17 265	14 880	9 435	13 936	12 160	10 820	10 045	7 700	5 103	2 318	7 000
- Locations Immobilières	1 100	685	390	155	-	-	-	-	-	-	-	-
- Piscine - Patinoire	16 670	16 555	14 490	9 280	13 857	12 050	10 740	10 045	7 700	5 103	2 318	7 000
- Théâtre de l'Ouest Parisien	30	25	-	-	79	110	80	-	-	-	-	-

Ainsi, à cette même date, l'encours de la dette de la Ville est classé 100 % 1A au sens de la charte de bonne conduite précitée, soit le niveau de risque le plus faible existant.

II - LES BUDGETS ANNEXES

A- PISCINE PATINOIRE

RESULTATS PISCINE-PATINOIRE en K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
<u>mouvements réels+ordre en euros</u>				
Recettes de fonctionnement	955	1 185	2 704	1 660
Restes à réaliser en fonctionnement				
Total recettes de fonctionnement (1)	955	1 185	2 704	1 660
Dépenses de fonctionnement	911	899	902	1 222
Restes à réaliser en fonctionnement				
Total dépenses fonctionnement (2)	911	899	902	1 222
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	44	286	1 802	438
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4)	31	30	24	1 568
Résultat cumulé de fonctionnement (5) = 3+4	75	316	1 826	2 007
Recettes d'investissement (6)	13 017	14 504	8 496	9 779
Dépenses d'investissement (7)	12 588	14 752	8 461	11 443
<i>dont CP</i>	175	249	301	101
Solde des résultats antérieurs d'investissement (8)	-474	-44	-292	-258
Besoin de financement (9) = 6-7+8	-44	-292	-258	-1 922
Résultat brut (10) = 3+4+9	30	24	1 568	85
Résultat disponible (13) =10+11-12	30	24	1 568	85
Encours de dette au 31 décembre	9 562	9 234	8 931	7 000

En section de fonctionnement, les dépenses réelles de l'exercice 2019 (1 217 K€) comprennent la subvention pour contrainte de service public versée par la Ville au délégataire (1 191 K€) et 26 K€ de frais financiers.

Enfin, 5 K€ d'opérations d'ordre ont été réalisés au titre de l'amortissement des biens.

Le total des dépenses de fonctionnement est ainsi de 1 222 K€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1 660 K€** correspondant à la subvention du budget principal (1 620 K€) ainsi qu'à un remboursement de l'assurance à la suite du dommage-ouvrage (31 K€), des pénalités de retards (8 K€) et une régularisation (1 K€).

En investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 9 032 K€ et comprennent des travaux d'entretien de la piscine et de la patinoire (101 K€), la contrepartie de l'opération d'ordre comptabilisée pour retracer le désendettement constaté en 2018 au titre des tirages revolving remboursés en janvier 2019 (2 318 K€) ainsi que le remboursement des emprunts classiques de 6 613 K€. Les dépenses d'ordre de 2 411 K€ constatent la baisse de plafond du contrat revolving (2 318 K€), les écritures de TVA que la Ville a récupérée par le mécanisme du transfert au délégataire du droit à déduction sur les dépenses d'investissement 2018 (55 K€) et le transfert des études en immobilisations en cours (39 K€). **Le total des dépenses d'investissement est ainsi de 11 433 K€.**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7 363 K€ et correspondent à l'emprunt d'équilibre mobilisé en fin d'exercice à hauteur de 7 000 K€ (dont 2 318 K€ au titre de l'emprunt revolving), au résultat reporté de 2018 (258 K€), à la subvention du budget principal finançant les investissements 2019 (51 K€) ainsi qu'aux écritures liées au transfert du droit à déduction de TVA (55 K€). Les recettes d'ordre d'investissement de 2 416 K€ se composent des écritures liées au transfert du droit à déduction de TVA (55 K€), de l'opération comptabilisée pour retracer le désendettement constaté en 2018 au titre des tirages revolving remboursés en janvier 2018 (2 318 K€), des amortissements (5 K€) et du transfert des

études en immobilisations en cours (39 K€). **Le total des recettes d'investissement est ainsi de 9 779 K€.**

L'encours de dette du budget annexe Piscine - Patinoire est de 7 000 K€ au 31 décembre 2019.

Compte tenu des résultats antérieurs (1 568 K€ en fonctionnement et -258 K€ en investissement), **l'excédent global de clôture est de 85 K€.**

B- LOCATIONS IMMOBILIÈRES

Ce budget a été créé pour retracer les opérations liées aux courts de tennis de Longchamp et aux parkings dont la Ville est propriétaire et qui sont mis en location.

RÉSULTATS LOCATIONS IMMOBILIÈRES en K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
<u>mouvements réels+ordre en euros</u>				
Recettes de fonctionnement	163	146	147	206
Restes à réaliser en fonctionnement				
Total recettes de fonctionnement (1)	163	146	147	206
Dépenses de fonctionnement	73	81	192	195
Restes à réaliser en fonctionnement				
Total dépenses fonctionnement (2)	73	81	192	195
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	91	65	-45	11
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4)	378	469	534	489
Résultat cumulé de fonctionnement (5) = 3+4	469	534	489	500
Recettes d'investissement (6)	70	71	90	51
Dépenses d'investissement (7)	60	78	87	131
<i>dont CP</i>		77	67	131
Solde des résultats antérieurs d'investissement (8)	209	219	212	215
Besoin de financement (9) = 6-7+8	219	212	215	135
Résultat brut (10) = 3+4+9	688	746	704	635
Résultat disponible (13) =10	688	746	704	635
Encours de dette au 31 décembre	0	0	0	0

En section de fonctionnement, les produits de location de parkings s'élèvent à 206 K€ et les dépenses se portent à 195 K€ avec 51 K€ pour les amortissements, 105 K€ de taxes sur les locaux (18 K€) et surfaces de stationnement (87 K€), 33 K€ pour le contrat de gestion du parc de stationnement du complexe sportif Le Gallo, 4 K€ de fournitures de petit équipement et 2 K€ pour les charges de copropriété.

En section d'investissement, les recettes d'un montant de 51 K€ représentent la contrepartie de la dotation aux amortissements. Les dépenses se sont élevées à 131 K€ en 2019. Les dépenses recouvrent la création d'une allée en béton et l'éclairage du court 12 du site du TCBB Longchamp (104 K€), des travaux de peinture dans le parking Le Gallo (19 K€) et des travaux électriques dans le parking Le Gallo (8 K€).

Compte tenu des résultats de l'exercice (11 K€ en fonctionnement et -80 K€ en investissement) et des résultats antérieurs (489 K€ en fonctionnement et 215 K€ en investissement), ce budget présente un **excédent global de clôture de 635 K€.**

C- PUBLICATIONS (M14, HT)

Ce budget a été créé pour retracer les opérations liées à la conception, la publication et la distribution du journal municipal Boulogne-Billancourt Information, du guide des associations, du guide pratique et du magazine culturel. Il ne comprend que des écritures en section de fonctionnement. Ses recettes proviennent, en plus d'une subvention d'équilibre du budget principal, des recettes tirées des encarts publicitaires insérés dans chaque édition.

RESULTATS PUBLICATIONS en K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
<u>mouvements réels+ordre en euros</u>				
Recettes de fonctionnement	596	721	631	604
Restes à réaliser en fonctionnement				
Total recettes de fonctionnement (1)	596	721	631	604
Dépenses de fonctionnement	616	719	615	493
Restes à réaliser en fonctionnement				
Total dépenses fonctionnement (2)	616	719	615	493
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	-20	2	16	111
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4)	25	5	7	23
Résultat cumulé de fonctionnement (5) = 3+4	5	7	23	134
Encours de dette au 31 décembre	-	-	-	-

Les dépenses de l'exercice sont constituées de l'ensemble des prestations nécessaires à l'élaboration de ces magazines et guides ainsi qu'à leur diffusion (impression, distribution, affranchissement, etc.). En 2019, elles s'élèvent à 493 K€ contre 615 K€ en 2018. Cette baisse des prestations de service s'explique par des rattachements de 2018 qui étaient surestimés. Elle est augmentée par la déduction de créances admises en non-valeur de 12 K€ et de créances éteintes de 2 K€.

Les recettes pour 2019, d'un total de 604 K€ sont essentiellement constituées d'une subvention du budget principal (370 K€) et de recettes publicitaires (234 K€ après 229 K€ en 2018).

Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019 est **un excédent de 134 K€**.

III - LES ANNEXES

Annexe n°1- – Les AP-CP consolidés en 2019

Catégories d'AP	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
SERVICES GENERAUX	4 702 751	3 435 430	4 078 493	3 524 887	4 282 797	4 401 216	2 805 541	2 612 258	2 840 236	3 180 313	8 647 786	9 005 809
SECURITE	389 187	820 438	475 233	570 056	1 368 470	619 731	351 446	210 547	908 795	391 428	372 827	308 886
ENSEIGNEMENT	13 153 890	15 229 969	2 108 329	1 492 332	2 649 897	8 907 793	2 981 539	2 744 156	4 902 730	14 388 383	7 031 835	14 154 122
CULTURE	11 363 919	4 671 346	3 354 870	1 953 377	2 333 086	1 835 747	1 627 475	1 617 916	1 606 515	2 165 230	1 351 390	1 639 639
SPORTS (*)	631 923	3 408 778	1 259 185	709 029	1 181 472	2 483 061	6 656 944	5 943 711	16 011 069	16 381 091	3 532 308	3 599 518
JEUNESSE	184 364	103 208	75 666	171 055	138 948	285 308	363 780	219 275	174 013	137 866	130 590	231 650
INTERVENTIONS SOCIALES	932 194	395 176	61 059	204 356	648 162	99 925	51 835	39 481	586 099	201 643	360 011	3 050 909
FAMILLE	2 502 865	2 676 163	2 648 519	826 183	1 903 436	3 574 089	3 300 844	5 146 209	1 267 764	1 530 108	1 287 202	4 209 831
LOGEMENT	1 172 191	1 151 207	451 542	92 654	59 124	227 219	291 456	76 512	26 887	120 212	773 309	405 921
URBANISME	302 339	241 837	362 906	796 224	2 031 675	4 059 519	5 232 151	132 169	106 528	38 774	176 967	70
OPERAT° D'AMENAGEMENT	1 792 797	1 339 143	558 921	433 999	1 071 665	516 572	2 994 808	82 281	3 312 957	5 460 670	39 200	1 220 921
POLITIQUE DE LA VILLE	49 485	57 657	80 417	128 216	66 847	12 392	9 665	4 131	540	5 321	364	17 068
PROPRETE	0	0	0	0	0	280 908	79 599	0	0			0
VOIRIE/ESPACES VERTS	30 244	287 354	11 800	0	122 886	90 938	116 655	35 067	122 649	203 569	231 077	251 628
ENVIRONNEMENT	9 211	7 953	46 514	0	4 246	0	1 500	0	0	484		30 000
ACTIONS ECONOMIQUES	199 646	143 476	59 269	283 956	152 366	35 899	77 917	93 220	131 237	82 988	197 009	478 105
TOTAL DEPENSES EQUIPT	37 417 005	33 969 135	15 632 723	11 186 325	18 015 075	27 430 316	26 945 167	18 956 933	31 998 020	44 288 079	24 131 876	38 604 077

En K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget principal	37 417	33 969	15 633	11 186	18 015	27 430	26 945	18 957	31 998	44 288	24 132	38 604
Budgets annexes	11 768	11 494	17 630	17 308	21 449	29 240	45 061	27 222	10 906	34 428	317	233
Publications		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0
Billancourt Ile Seguin	11 490	11 274	17 556	16 421	15 086	23 346	43 420	26 674	10 671	26 816	0	0
Piscine Patinoire	49	161	61	882	6 278	5 795	350	136	175	249	301	101
Théâtre de l'Ouest parisien	107	59	13	5	84	98	1 292	412	0	0	0	0
Locations immobilières	122	0	0	0	1	0	0	0	60	77	17	131
Total consolidé	49 185	45 464	33 262	28 495	39 464	56 670	72 007	46 179	42 904	78 716	24 449	38 837

Annexe n°2 - État des AP-CP

	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1	Autorisations de programme					Réalizations 2019 (4)	Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
			Pour mémoire AP votée dernière étape 2019 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (2)	AP ouvertes pour exercices 2019 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2019 après DM			
Cimetière Pierre Grenier	2019-2021		6 100 000	0	6 100 000	304 000	130 604	5 969 396	
Gestion de la relation citoyenne (GRC)	2011-2021	671 760	945 301	592 301	353 000	243 000	229 200	123 800	
Maison Waleska	2015-2021	920 999	920 999	162 587	758 412	0	0	758 412	
Logiciels RH (paye-temps de travail)	2019-2021		169 321	0	169 321	49 321	19 644	149 677	
RH - Medecine du travail	2015-2021	100 000	192 837	92 837	100 000	50 000	3 556	96 444	
Espace Bernard Palissy	2019-2021		3 900 000	0	3 900 000	610 000	249 371	3 650 629	
GPSO - subvention d'investissement	2018-2024	8 731 009	12 744 369	4 744 369	8 000 000	4 047 089	4 047 089	3 952 911	
Association Diocésaine de Nanterre - Paroisse Sainte Thérèse **	2 018	100 000	19 685	19 685	0	0	0	Acloturer	
Association Diocésaine de Nanterre - Paroisse Sainte Cécile	2019-2021	100 000	200 000	0	200 000	100 000	100 000	100 000	
Fondation du patrimoine pour Notre-Dame de Paris	2 019		100 000	0	100 000	100 000	100 000	Acloturer	
Association Les amis de Notre-Dame **	2018-2019		50 000	50 000	0	0	0	Acloturer	
Subvention d'équipement - à affecter**	2017-2018	170 000	80 000	0	80 000	0	0	80 000	
Opérations récurrentes - Services généraux	2008-2019	43 267 764	45 811 348	35 340 498	10 470 850	5 204 336	3 997 589	Acloturer	
Services généraux - Chapitre 900		54 061 533	71 233 861	41 002 278	30 231 583	10 707 746	8 877 053	14 881 269	
Sécurité électrique - services généraux	2019-2020	0	693 820	0	693 820	163 000	73 166	620 654	
Sécurité électrique - éducation	2019-2020	0	86 200	0	86 200	43 100	0	86 200	
Sécurité électrique - Sports et jeunesse	2019-2020	0	320 000	0	320 000	210 000	112 570	207 430	
Sécurité électrique - petite enfance et séniors	2019-2020	0	150 000	0	150 000	15 000	0	150 000	
Sécurité électrique - logements	2019-2020	0	0	0	0	0	0	0	
Sécurité électrique - actions économiques	2019-2020	0	1 000 000	0	1 000 000	245 000	0	1 000 000	
Sécurité électrique des bâtiments		0	2 250 020	0	2 250 020	676 100	185 736	2 064 284	
Accessibilité Ad'Ap - services généraux	2015-2020	5 666 871	4 171 602	126 473	4 045 129	314 060	55 591	3 989 538	
Accessibilité Ad'Ap - éducation	2015-2020	1 120 153	2 575 460	178 073	2 397 387	48 370	7 734	2 389 653	
Accessibilité Ad'Ap - culture	2015-2020	146 929	94 659	12 979	81 680	31 680	486	81 194	
Accessibilité Ad'Ap - sports et jeunesse	2015-2020	180 109	432 357	55 737	376 620	176 620	142 329	234 291	
Accessibilité Ad'Ap - actions sociales	2015-2020	102 963	35 073	2 963	32 110	12 110		32 110	
Accessibilité Ad'Ap - petite enfance et séniors	2015-2020	170 523	171 614	29 279	142 335	67 335	46 048	96 287	
Accessibilité Ad'Ap - actions économiques	2015-2020	172 452	79 236	2 406	76 830	46 830		76 830	
Adap - divers fonctions		7 560 000	7 560 000	407 909	7 152 091	697 005	252 188	6 899 903	
Vidéoprotection	2010-2022	2 266 674	2 340 323	2 223 623	116 700	89 700	87 807	28 893	
Participation pompiers	2008-2020	2 944 416	3 505 046	2 905 046	600 000	300 000	213 772	386 228	
Opérations récurrentes - Sécurité	2008-2019	706 432	716 433	596 933	119 500	59 750	7 307	Acloturer	
Sécurité - Chapitre 901		5 917 522	6 561 802	5 725 602	836 200	449 450	308 886	415 121	
Pierre Grenier-centre d'hébergement	2015-2020	852 000	852 000	96 969	755 031	250 000	90 568	664 463	
Ecole du numérique	2017-2020	1 345 000	1 345 000	884 206	460 794	120 000	115 642	345 152	
Ecole Maître Jacques	2003-2020	30 083 518	30 086 062	29 697 897	388 165	108 862	61 289	326 876	
Réhabilitation école Fessart Escudier	2019-2021		4 428 000	0	4 428 000	3 200 000	3 197 726	1 230 274	
Réhabilitation école Lazare Hoche et Denfert	2019-2021		3 350 000	0	3 350 000	2 620 000	2 601 593	748 407	
Fusions d'écoles	2019-2021		3 970 000	0	3 970 000	2 970 000	2 924 601	1 045 399	
Groupe scolaire Billancourt	2007-2020	21 236 422	20 358 892	20 183 892	175 000	175 000	174 960	40	
Subventions - à affecter		18 500	-18 500						
Subventions - Jardin de Solférimo	2 019		17 000	0	17 000	17 000	17 000	Acloturer	
Opérations récurrentes - Enseignement	2008-2019	36 394 633	41 066 126	29 531 126	11 535 000	5 803 000	4 963 009	Acloturer	
Enseignement - Chapitre 902		89 930 074	105 454 580	80 394 090	25 078 990	15 263 862	14 146 387	4 360 612	

	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1	Autorisations de programme					Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
			Pour mémoire AP votée dernière étape 2019 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (2)	AP ouvertes pour exercices 2019 et suivants (3)=(1)-(2)	CP 2019 après DM	Réalisations 2019 (4)	
Atelier J. Bernard	2019-2023	1 400 000	50 000	0	50 000	50 000	0	50 000
Subvention d'équipement - l'Oiseau Lyre	2013-2019	17 250	17 250	17 250	0	0	0	Acloturer
Subvention d'équipement - à affecter**		11 250	11 746	0	11 746	0	0	11 746
Subvention d'équipement - Dia Danse	2019	5 000	7 000	5 000	2 000	2 000	2 000	Acloturer
Subvention d'équipement - Forum Universitaire de l'Ouest Parisien	2018	5 000	7 500	5 000	2 500	2 500	2 500	Acloturer
Subvention d'équipement - Boulogne Harmonie	2017-2018	2 000	5 000	2 000	3 000	3 000	3 000	Acloturer
Subvention d'équipement - Minéralogie et de Paléontologie - Le LU	2019	0	500	0	500	500	500	Acloturer
Subvention d'équipement - Bibliothèque du Forum	2019	0	1 000	0	1 000	1 000	1 000	Acloturer
Subvention d'équipement - Théâtre in Love	2019	0	500	0	500	500	500	Acloturer
Subvention d'équipement - Maîtrise des HDS	2019	0	0	0	0	750	0	Acloturer
Subvention d'équipement - Bibliothèque pour tous - Galliéni	2019	0	750	0	750	0	750	Acloturer
Opérations récurrentes - Culture	2008-2019	17 558 820	18 601 890	15 007 624	3 594 267	1 944 383	1 628 903	Acloturer
Culture - Chapitre 903		18 999 320	18 703 136	15 036 874	3 666 263	2 004 633	1 639 153	61 746
Plan Sport	2006-2020	48 484 393	45 017 429	44 967 429	50 000	50 000	48 392	1 608
Bulles de tennis	2019-2020	0	1 300 000	0	1 300 000	127 000	45 071	1 254 929
Le Gallo - Tribunes	2019-2021	0	0	0	0	0	0	0
Gymnase Biodiversité	2020-2021	0	0	0	0	0	0	0
Boulogne 2024	2019-2024	0	2 500 000	0	2 500 000	2 500 000	1 800 500	699 500
Equipement omnisports	2019-2024	0	72 173 840	0	72 173 840	0	0	72 173 840
Initiation et pédagogie au e-sport	2020-2024	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'équipement - ACBB	2013-2019	900 000	1 150 000	900 000	250 000	250 000	250 000	Acloturer
Subvention d'équipement Voiles de Seine	2015-2019	45 000	65 000	45 000	20 000	20 000	20 000	Acloturer
Subvention d'équipement course au large 92	2015-2016	400 000	400 000	400 000	0	0	0	Acloturer
Subvention d'équipement - à affecter**	2016	275 000	275 000	0	275 000	0	0	275 000
Subvention d'équipement - Les Scubabous	2019	0	2 500	0	2 500	2 500	2 500	Acloturer
Subvention d'équipement - karaté club de Boulogne **	2017-2018	2 800	2 800	2 800	0	0	0	Acloturer
Opérations récurrentes - Sports	2008-2019	11 261 591	11 422 529	8 460 529	2 962 000	1 227 408	1 167 414	Acloturer
Sports - Chapitre 904 (911)		61 368 784	134 309 098	54 775 758	79 533 340	4 176 908	3 333 877	74 404 876
Subventions d'équipement - Centre nautique des Scouts Marins de Boulogne	2008-2019	48 520	52 520	48 520	4 000	4 000	4 000	Acloturer
Subventions d'équipement - Eclaireuses éclaireurs unioniste de F	2008-2019	13 140	15 968	14 368	1 600	1 600	1 600	Acloturer
Subventions d'équipement - Scouts unitaires de France	2011-2019	14 295	24 704	21 704	3 000	3 000	3 000	Acloturer
Subventions d'équipement - Eclaireuses éclaireurs de France (EED)	2018	0	1 000	1 000	0	0	0	Acloturer
Subventions d'équipement - L'outil en main	2018	0	2 850	2 850	0	0	0	Acloturer
Subvention d'équipement - à affecter**	2013-2020	13 600	13 752	0	13 752	0	0	13 752
Subvention d'équipement - Les enfants de la comédie	2017-2018	1 000	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Acloturer
Opérations récurrentes - Jeunesse	2008-2019	2 077 332	2 131 217	1 868 930	262 287	284 736	232 791	Acloturer
Jeunesse - Chapitre 904		2 167 887	2 244 011	1 958 372	285 639	294 336	242 391	13 752
Subvention d'équipement - FAM **	2012-2019	500 000	500 000	500 000	0	0	0	Acloturer
Foyer hébergement "L'Olivier"	2013-2017	4 700 000	4 700 000	616 129	4 083 871	3 580 000	3 037 041	1 046 830
Subvention d'équipement - à affecter**	2016	3 000	6 000	0	6 000	0	0	6 000
Opérations récurrentes - Actions sociales	2008-2019	1 266 169	1 282 459	1 134 459	148 000	54 000	13 869	Acloturer
Actions sociales - Chapitre 905		6 469 169	6 488 459	2 250 588	4 237 871	3 634 000	3 050 909	1 052 830

	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1	Autorisations de programme					Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
			Pour mémoire AP votée dernière étape 2019 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (2)	AP ouvertes pour exercices 2019 et suivants (3)=(1)-(2)	CP 2019 après DM	Réalisations 2019 (4)	
Crèche Rue de la ferme	2005-2020	5 290 299	5 330 299	5 240 299	90 000	90 000	26 881	63 119
Crèche Galliéni Bellevue	2012-2020	5 700 000	5 700 000	5 777 312	5 122 688	3 789 800	2 998 566	2 124 122
HG Parchamp / Bibliothèque **	2015-2019	0	674 764	674 764	0	0	0	Acloturer
Réhabilitation crèche Niox Château **	2012-2016	9 052 710	9 051 948	9 051 948	0	0	0	Acloturer
Club séniors Carnot	2019-2020	0	816 000	0	816 000	190 000	31 810	784 190
Subvention d'équipement - Le cheval à bascule **	2018	0	20 000	20 000	0	0	0	Acloturer
Subvention d'équipement - Boules et billes **	2018	0	19 000	19 000	0	0	0	Acloturer
Subvention d'équipement - ACHANJANO	2019	0	800	0	800	800	800	Acloturer
Subvention d'équipement - à affecter**	2017-2018	26 420	1 800	0	1 800	0	0	1 800
Opérations récurrentes - Famille	2008-2019	10 094 875	10 365 174	7 920 310	2 444 864	1 222 432	1 105 727	Acloturer
Famille - Chapitre 906		30 164 304	31 979 785	23 503 633	8 476 152	5 293 032	4 163 784	2 973 232
Surcharges foncières		1 078 500	1 975 243	820 000	1 155 243	653 543	358 043	797 200
Opérations récurrentes - Logement	2008-2020	808 552	841 312	672 312	169 000	84 500	47 878	Acloturer
Logement - Chapitre 907		1 887 052	2 816 555	1 492 312	1 324 243	738 043	405 921	797 200
Fonds de concours GPSO - désamiantage parking Bellefeuille	2015-2020	1 000 000	800 000	0	800 000	0	0	800 000
Fonds de concours GPSO - opérations de voirie	2008-2019	156 250	156 250	156 250	0	0	0	Acloturer
Plan Local d'Urbanisme	2008-2020	1 287 170	1 295 564	1 285 564	10 000	10 000	0	10 000
Etudes d'urbanisme	2008-2020	1 223 310	1 130 420	1 022 084	108 336	60 000	70	108 265
Urbanisme - Chapitre 908		3 666 730	3 382 234	2 463 898	918 336	70 000	70	918 265
Thiers Vaillant **	2005-2019	4 832 813	4 049 496	4 049 496	0	0	0	Acloturer
Acquisition immobilière (réserve foncière)	2008-2019	21 916 272	18 064 972	12 450 472	5 614 500	2 314 500	1 220 921	Acloturer
Opérations d'aménagement - Chapitre 908		26 749 084	22 114 468	16 499 968	5 614 500	2 314 500	1 220 921	0
Services urbains et environnement - Chapitre 908		2 052 855	2 415 161	1 437 933	977 228	553 176	298 696	42 317
Subvention d'équipement - à affecter**		22 460	12 317	0	12 317	0	0	12 317
Subvention d'équipement - Asso Nationale des Femmes Africaines	2019	0	1 440	0	1 440	1 440	1 440	Acloturer
Subvention d'équipement - l'Oiseau Lyre	2019	0	5 000	0	5 000	5 000	5 000	Acloturer
Subvention d'équipement - La femme du monde	2019	0	0	0	0	0	0	Acloturer
Subventions vélos à assistance électrique	2019-2021	0	60 000	0	60 000	30 000	30 000	30 000
Dont Politique de la ville	2008-2019	426 797	417 161	415 034	2 127	22 890	10 628	Acloturer
Dont Voirie/espaces verts	2008-2019	1 523 621	1 841 239	1 002 239	839 000	465 173	251 628	Acloturer
Dont Environnement	2008-2019	79 977	78 004	20 660	57 344	28 672	0	Acloturer
Opérations récurrentes - Actions économiques	2008-2019	1 553 514	2 065 288	1 281 788	783 500	599 900	478 105	Acloturer
Actions économiques - Chapitre 909		1 553 514	2 065 288	1 281 788	783 500	599 900	478 105	0
AP/CP du Budget principal		312 547 829	419 578 459	248 231 004	171 365 956	47 472 690	38 604 077	108 885 408

	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1	Autorisations de programme					Réalizations 2019 (4)	Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
			Pour mémoire AP votée dernière étape 2019 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (2)	AP ouvertes pour exercices 2019 et suivants (3)=(1)-(2)	CP 2019 après DM			
AP "Piscine-Patinoire"		2 323 708	2 078 688	724 620	1 354 068	677 034	101 381		
dont "Immobilisations incorporelles"	2008-2019	330 497	227 173	77 173	150 000	100 000	75 978	Accloturer	
dont "Immobilisations corporelles"	2008-2019	56 645	521 199	4 895	516 304	258 152	9 668	Accloturer	
dont "Autres immobilisations en cours"	2008-2019	1 936 566	1 330 316	642 552	687 764	318 882	15 736	Accloturer	
AP "Locations immobilières"		1 448 320	2 155 281	152 773	2 002 508	902 505	131 310	964 407	
dont "Club house du tennis de Longchamp"	2008-2019	1 200 000	1 200 000	152 773	1 047 227	463 727	82 821	964 407	
dont "Autres travaux"	2008-2019	248 320	955 281	0	955 281	438 778	48 489	Accloturer	
Budgets annexes		3 772 028	4 233 969	877 393	3 356 576	1 579 539	232 691	964 407	

Annexe n°3 – Les écritures comptables croisées Ville/GPSO et MGP

Section de fonctionnement			
Recettes CA Ville de Boulogne-Billancourt (dépendances GPSO)		Dépenses CA Ville de Boulogne-Billancourt (recettes GPSO)	
Libellé	Montants en K€	Libellé	Montants en K€
Refacturation mise à disposition du personnel	1 060	Refacturation mise à disposition du personnel (Voirie et Espaces Verts)	373
Refacturation locaux et diverses charges	644	Refacturation de frais divers	46
sous-total refacturations	1 704	sous-total refacturations	420
		FCCT	51 716
sous-total versements de fiscalité	0	sous-total versements de fiscalité	51 716
TOTAL	1 704	TOTAL	52 136

Recettes CA Ville de Boulogne-Billancourt (dépendances MGP)		Dépenses CA Ville de Boulogne-Billancourt (recettes MGP)	
Libellé	Montants en K€	Libellé	Montants en K€
Attribution de compensation	54 607		
Compensation parts salaires	23 427		
TOTAL recettes de fonctionnement	78 034	TOTAL dépenses de fonctionnement	-

Recettes CA Ville de Boulogne-Billancourt (Versement DGFIP)		Dépenses CA Ville de Boulogne-Billancourt (recettes MGP)	
Libellé	Montants en K€	Libellé	Montants en K€
Fiscalité directe (part GPSO)	26 417		
TOTAL recettes de fonctionnement	106 155	TOTAL dépenses de fonctionnement	52 136

Solde net GPSO et MGP	54 019
------------------------------	---------------

Flux créés par la Loi NOTRÉ

Annexe n°4 – Capacité d'autofinancement consolidée (hors travaux en régie et cessions)

CAF consolidée en K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget principal (hors travaux régie, cessions)	16 742	21 829	23 268	22 782	26 315	18 409	18 965	20 811	22 912	15 166	26 309	23 992
Travaux en régie	3 749	3 548	3 064	2 797	2 788	2 886	2 466	1 203	2 369	2 998	3 000	2 998
Budget principal avec travaux régie	20 491	25 377	26 332	25 579	29 103	21 295	21 431	22 014	25 281	18 164	29 309	26 990
Budgets annexes	0	519	2 527	6 205	1 726	398	879	752	191	427	1 846	674
Publications	0	-88	105	-111	-6	1	-8	25	-20	2	16	111
Locations immobilières	0	377	297	214	200	196	177	184	160	134	24	120
Piscine Patinoire	0	158	2 130	6 092	1 529	176	699	497	51	291	1 806	443
Théâtre de l'Ouest parisien	0	72	-5	10	3	25	11	46	0	0	0	0
CAF consolidée avec travaux en régie (contentieux Landowski, Piscine Patinoire...)	20 491	25 896	28 859	31 784	32 226	21 693	22 310	22 766	25 472	18 591	31 154	27 664

Annexe n°5 – Soldes intermédiaires de gestion du budget principal

<i>en millions €</i>	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA2013	CA2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Produits de gestion courante (hors résultats financier et exceptionnel)	174,5	171,2	178,3	180,2	178,6	179,4	181,4	225,9	219,7	221,5	219,8
<i>dont travaux en régie</i>	3,5	3,1	2,8	2,8	2,9	2,5	1,2	2,4	3,0	3,0	3,0
Charges de gestion courante	133,8	128,1	132,3	135,7	138,4	142,6	141,1	186,8	187,6	186,4	188,5
Excédent de gestion	40,7	43,1	46,0	44,5	40,2	36,8	40,3	39,1	32,1	35,1	31,3
Excédent de gestion hors travaux en régie	37,1	40,0	43,2	41,7	37,3	34,3	39,1	36,7	29,1	32,1	28,3
Résultat financier (recettes - dépenses)	-4,7	-4,5	-4,2	-3,5	-3,3	-3,1	-2,9	-2,6	-2,3	-3,5	-1,8
- subventions versées aux budgets annexes	7,4	11,0	15,9	11,3	13,1	10,3	14,4	10,2	11,0	1,5	2,0
+/- Autres produits et charges exceptionnels	-3,2	-1,3	-0,3	-0,6	-2,5	-2,0	-1,0	-1,1	-0,6	-0,8	-0,4
Caf Brute	25,4	26,3	25,6	29,1	21,3	21,4	22,0	25,3	18,2	29,3	27,0
Caf Brute hors travaux en régie	21,8	23,3	22,8	26,3	18,4	19,0	20,8	22,9	15,2	26,3	24,0
Remboursement du capital de la dette	14,8	12,0	13,9	15,6	11,1	5,7	6,3	6,4	6,4	34,6	5,3
Caf nette	10,6	14,3	11,7	13,5	10,2	15,7	15,7	18,9	11,8	-5,3	21,7
Caf nette hors remboursements anticipés	10,6	14,3	11,7	13,5	10,2	15,7	15,7	18,9	11,8	22,3	21,7
Participations reçues et autres	14,0	8,8	5,3	5,6	5,6	7,2	5,0	11,5	10,7	28,9	6,5
Cessions	4,7	1,9	1,1	29,7	0,5	2,6	3,4	3,5	9,5	4,0	4,9
Dépenses d'investissement	34,2	15,8	12,5	18,7	34,1	34,1	19,3	32,6	44,6	24,7	38,8
Travaux en régie	3,5	3,1	2,8	2,8	2,9	2,5	1,2	2,4	3,0	3,0	3,0
Solde avant emprunt et résultat antérieur	-8,5	6,3	2,8	27,3	-20,7	-11,0	3,6	-1,0	-15,7	-0,1	-8,6
Emprunts nouveaux	8,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,5	5,0	3,2
Fonds de roulement au 1er janvier	3,1	3,2	9,5	12,4	39,7	19,0	8,0	11,6	10,6	7,3	26,5
Reprise de l'ex Billancourt Seguin										14,2	
Fonds de roulement au 31 décembre	3,2	9,5	12,4	39,7	19,0	8,0	11,6	10,6	7,3	26,5	21,0